



Réseau wallon
de Développement Rural

Gestion des biens publics environnementaux

Actes du séminaire international
Gestion des biens publics environnementaux :
quelles politiques mettre en oeuvre ?
18 & 19 novembre 2010 - Namur



Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales.

Table des matières

INTRODUCTION AU SÉMINAIRE	3
PARTIE 1 - MISE EN PERSPECTIVE ET ETAT DE LA QUESTION EN EUROPE	6
Fourniture de biens publics par l'agriculture: cadre et outils	
Entreprise et biodiversité - Coopération d'acteurs pour de nouvelles stratégies et pratiques	
Biens publics et services rendus par les éco-systèmes forestiers	
Agriculture multifonctionnelle et biens publics	
Table-ronde	
PARTIE 2 - COMPTE-RENDU DES ATELIERS ET VISITES DE TERRAIN	13
Agriculture multifonctionnelle et biens publics environnementaux	
Entreprises et biens publics environnementaux, comment passer d'une logique de protection de l'environnement à une logique de gestion des biens environnementaux ?	
La forêt multifonctionnelle au service de la société : quelle gestion pour quelles contributions ?	
PARTIE 3 - EN GUISE DE CONCLUSIONS	43
PARTIE 4 - LEXIQUES THEMATIQUES ET BIBLIOGRAPHIE	46



Edité en février 2011

Ce document est réalisé dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural, financé par le Fonds FEADER et la Région wallonne.

Rédaction : Cellule d'Animation du Réseau (Tr@me SCRL)

Mise en page : Cellule d'Animation du Réseau

Ed.resp : Trame SCRL, Xavier Delmon, rue de Liège, 83 - 4357 LIMONT

Introduction au séminaire par José RENARD, Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement

Au nom de la Région wallonne, et notamment au nom du Ministre en charge de l'Agriculture et de la Ruralité, Benoît Lutgen, qui n'a pu se joindre à nous aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans cette belle ville de Namur.

Au nom des organisateurs de ce séminaire, les réseaux ruraux wallon et hollandais qui ont travaillé main dans la main pour nous offrir le programme de ces deux jours, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à nos invités estoniens, lithuaniens, suédois, portugais, espagnols, chypriotes, italiens, irlandais, français, hollandais, anglais, hongrois. J'espère n'avoir oublié aucune nationalité présente...

Le séminaire auquel nous vous avons conviés est important pour la Région wallonne à plus d'un titre :

Je soulignerais tout d'abord le thème du séminaire : la gestion des biens publics environnementaux et les politiques à mettre en œuvre. Les régions rurales d'Europe et de Wallonie produisent et nourrissent les peuples, fournissent de l'emploi, disposent d'une grande variété de paysages, abritent et contribuent à la conservation de la plus grande part de la biodiversité européenne, remplissent la majorité des fonctions écologiques (recharge des nappes phréatiques, fertilité des sols, épuration, production d'énergies renouvelables, ...) et représentent des lieux importants de culture et de loisirs. Les territoires ruraux contribuent chaque jour à la production de biens publics. Ils sont par ailleurs en mutation profonde (agriculture, mutations spatiales, environnement, ...) et affrontent de nouveaux défis (énergie, changement climatique). C'est pourquoi, aujourd'hui, les économistes et les décideurs politiques se posent la question de savoir si on peut donner un prix à la nature et comment on peut attribuer une valeur monétaire à cette dernière, notamment afin d'en préserver la qualité et la disponibilité au bénéfice de tous, paramètres qui définissent la notion d'un bien public environnemental.

L'idée sous-jacente est que tout écosystème naturel ou aménagé fournit des services pour la société. Ainsi quand je croque dans une pomme, quand je respire ou quand je bois un verre d'eau, je le dois au bon fonctionnement des écosystèmes. La nature rend donc des Services que l'on appelle EcoSystémiques (SES) à la société. En s'interrogeant sur la valeur des SES, on cherche plus particulièrement, ne nous le cachons pas, à identifier des moyens de protéger/rétribuer les services environnementaux, fondamentaux pour la société dans son ensemble, mais aujourd'hui mis en danger.

En second lieu, j'insisterais sur les diversités d'acteurs impliqués dans cette problématique. Que ce soit les agriculteurs, les forestiers, les entreprises ou le simple citoyen, chacun peut et doit sans aucun doute jouer un rôle en tant que co-gestionnaires d'écosystèmes aménagés, pourvoyeurs de biens publics environnementaux.

C'est pourquoi le séminaire s'adresse aux acteurs ruraux européens, à tous les bénéficiaires du Programme wallon de Développement rural, mais il vise également les acteurs du développement territorial sensibles à la gestion des biens publics : animateurs de structure territoriale, fédérations agricoles et environnementales, fédérations d'entreprises, administrations, élus régionaux et locaux, associations, experts et bureaux d'études, Groupes d'Action Locale wallons et européens, Parcs naturels, Réseaux régionaux et nationaux de développement rural,...

Un troisième point, que j'aimerais souligner, concerne les concepts que nous allons manipuler au cours de ces deux jours. Ils ne sont pas toujours simples à comprendre. Mais ils sont fondamentaux. Nous allons avoir, durant ces deux jours, le privilège et l'opportunité de nous familiariser avec ces derniers. Profitons-en... Qu'il s'agisse de la notion de bien public elle-même, de Service EcoSystémique, d'agroforesterie, de développement durable, tous sont particulièrement d'actualité et nous permettent, lorsque nous les manipulons de mieux comprendre ce que sont les enjeux de demain.

Passons maintenant en revue les thématiques qui vous sont offertes et soulignons en quoi elles provoquent des questions auxquelles il faudra répondre demain.

Thématique 1 - Agriculture multifonctionnelle et gestion des biens publics environnementaux

L'agriculture participe à la production de nombreux biens publics environnementaux comme par exemple les paysages et la préservation des patrimoines agricoles, la disponibilité et la qualité des eaux souterraines et de surface, la résilience face aux ruissellements et aux inondations, la biodiversité des terres agricoles, ...

Ce rôle est progressivement reconnu, à plus forte raison quand l'agriculture se fait «multifonctionnelle ». Un paiement en contrepartie de ces multiples contributions est de plus en plus à l'ordre du jour. Ainsi, la mise en oeuvre des mesures agro environnementales, la proposition de Paiements de Services Environnementaux (FAO)... posent clairement la question des contributions de l'agriculture dans la préservation des services environnementaux et leurs rétributions, en lien avec les territoires.

- Où en est la réflexion aujourd'hui en Europe et en Wallonie sur ce thème ? Quelles sont les pistes d'actions à développer ?
- Multifonctionnalité de l'agriculture et contribution à la production de biens publics environnementaux, comment renforcer les synergies ?
- Comment assurer une meilleure intégration des mesures agro-environnementales dans une démarche territoriale ?
- Approche par les services écosystémiques, approche novatrice ? Comment s'en servir pour développer une meilleure caractérisation des biens publics et de la contribution de l'agriculture à ceux-ci ?
- Mise en place de Paiements de Services Environnementaux : est-ce envisageable ? Comment procéder ?
- Comment les mesures des Programmes de développement rural contribuent-elles à la production de services environnementaux ?
- Comment renforcer la prise en compte des biens publics environnementaux dans les politiques de développement rural ? Quelles responsabilités pour quels acteurs de la société ?

Thématique 2 : Entreprises et biens publics environnementaux, comment passer d'une logique de protection de l'environnement à une logique de gestion des biens environnementaux ? Que pouvons-nous en dire ?

Les entreprises sont sensibles à la question des services écosystémiques si elles veulent se développer durablement.

D'abord du fait de l'augmentation des réglementations en matière d'environnement, mais aussi parce que la protection de la biodiversité et des écosystèmes devient la deuxième préoccupation environnementale après le changement climatique. L'implantation de zones d'activités ou d'entreprises en milieu rural a un impact sur les écosystèmes ruraux : épuration des eaux, consommation énergétique, mobilité, dimension paysagère, consommation d'espace agricole... Elle peut également avoir un lien fort avec le territoire en matière de production d'énergie ou de biens à partir des ressources locales, d'utilisation de matériaux locaux, de production de biens publics environnementaux,... et ainsi favoriser la diversification de l'économie rurale.

Les entreprises et leurs fédérations intègrent petit à petit ces enjeux dans leurs préoccupations stratégiques : conseil en environnement, Plateforme européenne sur les entreprises et la biodiversité, création de réseaux et espaces de dialogue entreprises-scientifiques, mise en oeuvre de méthodes telles que EMAS ou l'Analyse des Cycles de vie, ... Comment les entreprises installées en milieu rural assument-elles leur responsabilité environnementale ?

- Comment se conforment-elles à la législation en vigueur en matière de protection de l'environnement ?
- De quel accompagnement bénéficient-elles? Les systèmes de normes environnementales type EMAS et/ou 14001 aident-ils les entreprises à mieux prendre en compte l'environnement et sa protection?
- Les entreprises adoptent-elles des stratégies concertées (grappes, Système Productif Local) afin de prendre notamment en compte le cumul des risques, la prise en compte des effets dominos ?
- Les entreprises installées en milieu rural participent-elles à la production de biens publics ? Quels emplois ou nouveaux services peuvent-elles générer dans ce secteur ? Comment passer d'une logique de lutte contre les atteintes à l'environnement à une logique de fourniture de biens publics environnementaux ? Comment intégrer les principes de l'éco-conception dans leurs process ?

Thématique 3 : La forêt multifonctionnelle au service de la société : quelle gestion pour quelles contributions ?

- La prise en compte des services rendus par la forêt ouvre de nouvelles perspectives et demande de réfléchir à de nouveaux modes de gestion des espaces forestiers. Le forum proposé tentera de montrer comment une gestion innovante et raisonnée en fonction des différents rôles de la forêt, peut apporter des plus-values certaines aux propriétaires (qu'ils soient privés ou publics) et aux usagers. En ce sens, la mise en place de Paiements pour les Services Environnementaux contribue à la gestion durable des forêts.
- Comment une même forêt peut être tour à tour source de revenus, habitat, terrain d'expérimentation scientifique, aire de jeu et de découverte, ... ?
- Qu'entend-on par « Forêt multifonctionnelle » et quels sont les différents services rendus par les écosystèmes forestiers?
- Comment la multifonctionnalité de la forêt est-elle appréhendée au niveau européen ?
- Comment les gestionnaires des autres Etats membres prennent-ils en compte la multifonctionnalité de la forêt? Quelle gestion adaptée ? Quels objectifs ? Quelles contraintes ? Pour quels résultats ?
- Comment un propriétaire privé oriente sa gestion forestière vers une gestion multifonctionnelle ? Avec quels objectifs ? Quels sont les bénéfices et les contraintes rencontrés ?

Pour avancer dans la réflexion, il convient d'abord d'envisager l'agriculture, la sylviculture et la relation entre entreprise et biodiversité sous un autre angle que celui utilisé habituellement. C'est pourquoi, afin de favoriser ces réflexions et la recherche de réponses, de pistes d'actions, il vous est proposé un parcours cheminant au travers de ces points de vues nouveaux, développés ici et ailleurs en Europe.

Bien sûr, l'applicabilité de certains d'entre eux à la Wallonie fera partie des sujets à débattre, car nous attendons clairement de ce séminaire qu'il éclaire la réflexion que nous menons en Wallonie sur ces thèmes.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction de ces exposés, débats et visites de terrain que je vous souhaite fructueux. Bon séjour à toutes et tous et n'hésitez pas à profiter des quelques moments que vous passerez chez nous pour découvrir la diversité et la richesse des wallons et de leurs territoires urbains et ruraux, complémentaires.

José Renard
Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement

La Cellule d'Animation du Réseau remercie toutes les personnes ressources qui ont donné de leur temps et nous ont fait profiter de leur expérience.

Ces actes et le séminaire «Gestion des biens publics environnementaux» sont rendus possibles grâce à la collaboration :

- du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine de la Région wallonne
- de la Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
- de Mesdames Canenbley de la DG AGRI Commission européenne et Clunie Keenleyside (IEEP)
- de Messieurs Gijs Kuneman (Réseau rural des Pays-Bas) et Michel Trommetter (INRA)
- du Point Contact du Réseau Rural européen pour leur participation à la table-ronde et aux ateliers
- du Réseau rural néerlandais pour leur participation à l'organisation des European Rural Days
- des personnes ressources et témoins venus parfois de loin pour apporter un éclairage au sein des forums
- de tous ceux qui nous ont ouverts leurs portes lors des visites de terrain
- des membres du Réseau wallon de Développement rural pour leur active participation avant, pendant et après le séminaire.

Partie 1
Mise en perspective
&
état de la question en Europe



Fourniture de biens publics par l'agriculture: cadre et outils

Par Christiane CANENBLEY, DG AGRI Commission européenne



Biographie

Christiane Canenbley a étudié l'agronomie et les sciences politiques à Berlin, se spécialisant dans les domaines de «l'Agriculture et l'Environnement».

Elle a participé à différents projets de recherche en structures de gestion et en élaboration de politique agricole à Hambourg, Berlin et Newcastle upon Tyne, avant de rejoindre la Commission Européenne, DG Agriculture et Développement Rural. Ayant débuté dans le domaine de «l'Évaluation de Politiques et Etudes» où elle était principalement responsable de l'évaluation pour des initiatives de Développement Rural et du CMEF, Christiane Canenbley travaille depuis 2007 en tant que responsable de l'environnement dans la section «Environnement, OGM et Ressources Génétiques» à la DG AGRI.

Résumé de son intervention

L'agriculture rencontre un large éventail de défis et d'opportunités. Ceci comprend l'approvisionnement en alimentation et en biomasse, la gestion durable des ressources naturelles (particulièrement les sols et l'eau), le changement climatique (adaptation et mitigation) et la conservation de la biodiversité et des paysages culturels. En plus, il existe le besoin de la part des fermes de rester compétitives et économiquement viables et de participer activement à la vitalité du monde rural. Certains de ces débats sont guidés par l'offre et la demande manifestés au sein des marchés.

D'autres débats concernent plus particulièrement les biens publics, dont l'approvisionnement exige l'intervention politique. Ce dernier aspect porte plus particulièrement sur les débats environnementaux qui sont souvent insuffisants pour justifier une réponse aux pressions concurrentielles que subissent les agriculteurs (à court-terme), tout en échouant à mettre en place les incitants nécessaires pour assurer la fourniture des biens publics (à long-terme).

La Politique Agricole Commune (PAC), ainsi que toute autre politique, intervient lorsque les marchés ne sont pas capables de livrer les biens pour répondre aux besoins sociétaux. Les mesures en application sous le couvert de la PAC, évoquées dans ce contexte, comprennent les paiements directs qui, en association avec les normes de conformité transversales, contribuent à la fourniture de biens publics de base. D'un autre côté, le rôle de mise en oeuvre de la fourniture de biens publics pour répondre à des besoins régionaux tombe sous le coup de la Politique de Développement Rural. Les mesures de Développement Rural comprennent l'investissement en capitaux physiques et humains, les paiements agro-environnementaux pour la fourniture de biens publics (au-delà des minimas obligatoires) et des mesures visant le renforcement des capacités et la mobilisation des acteurs locaux en quête d'opportunités économiques dans les zones rurales.

Compte tenu des mutations en cours et des nouveaux défis, un cadre de politique cohérent est nécessaire pour la gestion de la fourniture des biens publics par l'agriculture. Le succès et l'efficacité des mesures dépendent en grande partie de la transparence et de la simplicité des interventions, leur suivi étroit et leur évaluation, ainsi que l'assurance de disponibilité de ressources budgétaires suffisantes.

Le ciblage efficace des mesures est primordial, surtout dans un contexte environnemental. Il nous faut des mesures explicitement ciblées sur le contexte régional en question. Toutefois, ceci entraîne une certaine complexité. Il nous faut donc également, pour atteindre de bons résultats, exploiter le potentiel de mesures généralisées, définies au niveau de l'UE. Une association de plusieurs mesures de performance donneront les meilleurs résultats, vu qu'il existe un rôle complémentaire entre des mesures générales (voir approche premier pilier) et des mesures plus ciblées (voir approche second pilier plus traditionnelle).

La fourniture de biens publics environnementaux ne sera efficace que si ceux qui fournissent ces biens publics reçoivent les bons incitants. Dans beaucoup de cas, ceci implique de combler le différentiel de coût entre ceux qui constituent les programmes ou méthodes de production économiquement les plus concurrentiels et ceux qui, par leur approche, répondent aux objectifs environnementaux ciblés.



La présentation de Christiane Canenbley
http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1801

Entreprise et biodiversité - Coopération d'acteurs pour de nouvelles stratégies et pratiques

Par Michel TROMMETTER, INRA Grenoble (France)



Biographie

Directeur de la Recherche à l'Institut National de Recherches Agricoles (INRA) au Laboratoire d'Economie appliquée de l'Université Pierre Mendès-France à Grenoble, chercheur associé du département économie de l'école Polytechnique à Paris et professeur associé à "Institut des Sciences appliquées" de Paris.

Domaines de recherche : économie de l'innovation et plus spécialement sur les droits de propriété intellectuelle dans les bio-technologies; économie de la biodiversité et plus spécialement, biodiversité et stratégie d'entreprise.

Résumé de son intervention

Il y a un besoin croissant d'outils innovants à destination des entreprises afin qu'elles prennent en compte la biodiversité et les services écosystémiques dans leur processus de décision et la gestion quotidienne.

Mais il y a un manque de méthodologies standardisées pour aider les firmes à se représenter leurs dépendances "biodiversité et services écosystémiques" ainsi que leurs impacts sur les acteurs internes et externes. Ces manques sont de plus en plus reconnus comme des obstacles majeurs à un large changement en faveur de la biodiversité dans les stratégies et les pratiques commerciales.

Michel Trommetter présente les résultats actuels du groupe de travail OREE sur les entreprises et la biodiversité. L'objectif du groupe de travail est de définir la manière de construire des outils et un cadre pour prendre en compte l'interaction entre les opérateurs (entreprise, pouvoirs locaux, acteurs locaux,...) dans le domaine de la biodiversité.

La méthodologie proposée se développe en trois phases.

D'abord une **auto-évaluation de l'interdépendance entre l'entreprise et la biodiversité**.

Cette phase se caractérise par la volonté de dresser un portrait de la relation entre l'entreprise et la biodiversité ou les services écosystémiques. Cela passe, par exemple, par un classement des entrées et matières issues de la biodiversité (organismes vivants, matières biologiques non transformées ou transformées, ...).

Ensuite, il s'agit de proposer des **outils «services écosystémiques»**, de rechercher les risques et les opportunités liés aux relations entre l'entreprise et la biodiversité pour ensuite analyser les stratégies des entreprises qui en découlent. Le travail dépasse ici l'analyse qualitative des services écosystémiques impactés. Il s'agit de quantifier, de permettre aux entreprises de connaître quels aspects de la biodiversité et des services écosystémiques, elles contrôlent, valorisent ou éliminent, et de les inscrire dans la comptabilité financière (capital naturel). Ces outils comptables sont indispensables pour que les entreprises prennent en

compte la biodiversité et les services écosystémiques dans leur stratégie.

Enfin, il s'agit de donner aux entreprises les outils pour permettre de rendre compte de ces dépendances et impacts aux parties prenantes externes.

Le défi est aujourd'hui de construire un Bilan Biodiversité intégrant données financières et biodiversité tant pour les parties prenantes internes qu'externes.

The management of environmental public goods

Accounting for biodiversity and ecosystem services for internal stakeholders / management purposes

- Extending environmental management accounting to BES
 - Coupling environmental stocks & flows to internal costs & revenues
 - Focus on internal cost reduction
- Accounting for business interactions with BES:
 - Scope: product life-cycle, production site, etc.
 - Dependencies : material inputs derived from biodiversity + ES influencing production processes, cost control and revenue generation
 - Impacts: material / liquid / gas outputs + impacts of infrastructures & operations on biodiversity and ES used by other agents
 - Importance of spatio-temporal indicators for ES sources, delivery channels / timing and beneficiaries (use of GIS)

Téléchargeable sur :
www.oree.org



La présentation de Michel Trommetter
http://www.reseau-pwdr.be/reseau-pwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1802

Biens publics et services rendus par les écosystèmes forestiers

Par Clunie KEENLEYSIDE, IEEP (United Kingdom)



Biographie

Clunie Keenleyside a acquis une grande expérience dans des domaines très diversifiés du développement rural au Royaume-Uni et dans d'autres pays d'Europe. Elle est spécialisée en agriculture, foresterie, développement des politiques environnementales et rurales. Sa recherche en matière de création, développement, mise en œuvre et évaluation de politiques est complétée par une vision claire des enjeux croisés. Son récent travail consistait à inclure l'analyse du rôle des différents systèmes agricoles et des pratiques dans une étude *Fourniture de biens publics par l'agriculture européenne*, ainsi qu'à participer à la recherche menée par le Groupe Thématique sur les *biens publics et intervention publique*, toutes deux, pour le compte de la DG AGRI. Elle a également géré une revue sur la politique internationale du Gouvernement britannique, intitulée *Exercice prospectif sur les futurs de l'utilisation des terres*. Elle a contribué à une étude sur les Bénéfices environnementaux des services rendus par la terre pour la DG Environnement. Depuis huit ans, Clunie est associée au sein de l'IEEP (Institute for European Environmental Policy) à Londres, mène ses propres travaux de consultance et travaille sur des projets de recherche IEEP.

Résumé de son intervention

Les forêts européennes sont aussi importantes que les terres agricoles en matière de fourniture de biens publics, mais jusqu'à présent, elles ont reçu peu d'attention. Les forêts d'Europe et autres surfaces occupées par du bois représentent 42% de la surface de l'UE-27. Elles participent à la protection des sols, des ressources en eau et de la biodiversité, au stockage du carbone et elles fournissent du matériau brut et de l'emploi dans le secteur de l'énergie renouvelable. Et bien sûr, les forêts continuent à fournir du bois de sciage, des panneaux de bois, de la pâte pour la fabrication du papier, du bois et des produits non ligneux tels que le gibier sauvage, les baies, les champignons et le liège. La couverture forestière a augmenté au cours des dernières décennies, mais dans la plupart des pays européens, le volume de bois prélevé ne suit pas le rythme de croissance annuelle, et certaines forêts ne sont plus gérées.

L'énergie renouvelable est l'un des avantages du carbone des forêts - utiliser le bois de construction et des meubles peut bloquer les stocks de nouveau carbone pour des centaines d'années, et, prendre soin des sols forestiers permet de maximiser leur capacité de stockage de carbone, qui dépasse de loin celle des sols agricoles. Les forêts peuvent protéger les sols contre l'érosion, réduire les variations des flux de l'eau dans les bassins fluviaux, et réguler le cycle hydrologique. Par exemple, en Espagne, la fonction principale de 88% des forêts est la protection contre l'érosion des sols et la désertification, dans un pays avec des pentes raides et une certaine irrégularité des précipitations. Les espèces forestières constituent le plus grand assemblage de la biodiversité dans tous les écosystèmes terrestres, et ont joué un rôle important dans notre vie sur une très longue période. Les arbres et les forêts sont un élément précieux de notre patrimoine culturel et historique, et façonnent encore nos paysages. Autour et dans les villes, où la plupart des européens vivent désormais, les forêts apportent de l'air frais et de l'eau fraîche, réduisent la poussière, la chaleur et le bruit,

et fournissent un endroit idéal pour les loisirs de plein air. L'emploi dans la gestion forestière aide à maintenir la vitalité de certaines régions rurales les plus reculées d'Europe. Le principe de gestion durable des forêts sera fondamental pour la fourniture de plusieurs biens publics dans les forêts d'Europe à long terme. Les forêts sont essentielles pour répondre à d'importants enjeux environnementaux de l'UE sur le changement climatique, l'eau et la biodiversité, mais il y aura des décisions difficiles : compromis entre différents biens publics, pour le stockage de carbone par exemple et les énergies renouvelables, et peut-être entre l'agriculture et la foresterie. Il ya un besoin urgent de préparer les forêts d'Europe pour les risques accrus de sécheresse, les incendies, les tempêtes et les ravages que l'évolution du climat va apporter.

Jusqu'en 2013, la principale source de financement soutenant la gestion des forêts pour les biens publics est le deuxième pilier de la PAC, où il ya huit mesures PDR spécifiquement pour la foresterie. 12 billions d'euros de dépenses publiques ont été consacrés à ces mesures pour la période 2007-2013 dans l'UE-27, mais l'ampleur du futur soutien dépendra de l'issue du processus de réforme de la PAC qui ne fait que commencer. Ce débat opportun sur les produits de la forêt publique alimentera les discussions sur l'avenir de la PAC au cours des prochains mois.

www.ieep.eu

Mail : ckeenleyside@ieep.eu

Phone : +44 (0) 121 871 6935

Mobile : +44 (0) 781 576 4495



La présentation de Clunie Keenleyside
http://www.reseau-pwdr.be/reseau-pwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1803

Agriculture multifonctionnelle et biens publics

Par Gijs KUNEMAN, Réseau rural des Pays-Bas



Biographie

Début 2007, Gijs Kuneman (47 ans) est nommé à sa fonction actuelle d'Administrateur de CLM. Auparavant, il travaillait pour l'Institut Néerlandais pour la Nature et l'Environnement (Stichting Natuur en Milieu), en tant que chef d'équipe et responsable de politique externe pour la politique européenne de l'agriculture et la nature, travaillant dans le cadre de la PAC et Natura 2000 aux Pays-Bas et au niveau de l'UE à Bruxelles. Entre 1992 et 1998, M. Kuneman est Administrateur de la Fédération Européenne pour le Transport et l'Environnement (T&E), un organisme de regroupement basé à Bruxelles pour les organisations dans le secteur de l'environnement et le transport durable. M. Kuneman est diplômé d'un MSc en Horticulture de l'Université de Wageningen.

CLM (Centre pour l'Agriculture et l'Environnement) est un bureau de consultance indépendant fournissant des conseils à des organismes gouvernementaux à tous les niveaux. CLM travaille avec des entreprises telles que Heineken et Albert Heijn ainsi que des organismes environnementaux et agricoles. La compétence de CLM se base sur son expérience professionnelle, soutenue par un réseau de 250 agriculteurs. CLM est un des partenaires coordinateurs du Réseau National Rural des Pays-Bas (Netwerk Platteland).

Résumé de son intervention

Les agriculteurs qui maintiennent des paysages culturels séculaires en Toscane, avec leurs coteaux en terrasse et les vergers d'oliviers. Les agriculteurs qui gèrent des prairies en pente, recouvertes de fleurs et abondantes en papillons, en France centrale. Les entrepreneurs qui accueillent les vacanciers dans leurs propriétés en Ardennes. Des exploitations agricoles intensives de terres arables qui littéralement font place pour les alouettes nichantes, avec des « aires de niche » ciblées dans les champs de blé. Ou bien des agriculteurs qui font part de leurs expériences dans des cours artistiques tels la peinture des vaches aux Pays-Bas. Il existe un éventail de fermes multifonctionnelles qui ne produisent plus uniquement de l'alimentation.

L'agriculture multifonctionnelle est devenue la mascotte de la Politique Agricole Commune (PAC) depuis au moins 10 ans. Elle a aidé l'UE dans ses négociations avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), permettant une justification mondiale pour les subsides agricoles. Elle a permis aux politiciens de défendre la PAC auprès du public. Et même, dans certains pays, elle fait l'objet d'aides importantes du budget PAC. Elle mérite probablement, littéralement, plus de crédit. La question pour les années à venir est: quelle est la place de l'agriculture multifonctionnelle dans un avenir proche, dans les zones rurales, dans la société, et dans la politique européenne? Et quel est le rôle des entreprises et des gouvernements, et à quel niveau ?

On peut catégoriser les fonctions agricoles en trois catégories :

- Cas 1 : production d'aliments, de carburant, de fibres et de fourrage
- Cas 2 : approvisionnement de services écosystémiques tels que la protection des sols, la biodiversité, et les paysages

- Cas 3 : l'approvisionnement de services socio-économiques comme la vente de produits locaux, la mise à disposition de services de loisir ou, plus largement : le renforcement des communautés rurales

En ce qui concerne le paiement de ces fonctions, le marché (au moins en théorie) paie pour l'ensemble de la production, ce qui veut dire qu'il n'existe aucun besoin d'intervention publique dans le cas de la production alimentaire. En ce qui concerne le second type d'agriculture multifonctionnelle, les services écosystémiques, il n'existe typiquement aucun marché. Ce sont des biens publics; dans la mesure où la société valorise de tels services, des paiements publics sont souhaitables. En ce qui concerne la troisième catégorie, dans certains cas, le marché couvre les frais, et aucun soutien public n'est nécessaire. Mais une partie de la dernière catégorie est probablement la plus complexe : le cas où l'agriculture est identifiée comme étant un facteur essentiel dans la vie publique. Difficile à préciser, difficile à prouver, mais ressenti par beaucoup de personnes.

Evidemment, il est raisonnable de ne pas amalgamer toutes les fonctions mais de bien faire la distinction entre les différents types de fonctions, de services rendus, et de concentrer les fonds publics de façon ciblée sur les fonctions pour lesquelles le marché n'offre aucune rémunération. Et de trouver des initiatives qui parviennent à attirer des fonds privés. Voilà un défi intéressant pour les communautés rurales et la PAC dans les années à venir.



La présentation de Gijs Kuneman
http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1804

Table-ronde

Participants

- Christiane Canenbley, Commission européenne, DG Agri
- Clunie Keenleyside, IEEP
- Gijs Kuneman, Réseau rural des Pays-Bas
- Michel Trommetter, INRA Grenoble

Représentants du Réseau ayant interpellé le panel :

- Yves Somville, Fédération Wallonne de l'Agriculture
- Charles Istace, Union des Classes Moyennes
- Samuël Saelens, Union Wallonne des Entreprises
- Pascale Van Doren, Point Contact Européen



Principales thématiques abordées

Moyens mis à disposition des agriculteurs pour gérer les biens publics environnementaux

Les agriculteurs sont ouverts à la discussion mais ils demandent un revenu correspondant au service produit. Dans le cadre plus particulier des mesures agri-environnementales, la continuité, la sécurité, la fiabilité du soutien institutionnel sont essentiels, quelles que soient les circonstances (manque de moyens, normes plus contraignantes, etc.).

L'agriculture se doit d'être compétitive tout en préservant l'environnement. La conciliation de ces objectifs, à première vue difficilement conciliables, nécessite une politique/stratégie claire et cohérente.

Durabilité et répartition plus équitable des marges

Comment faire en sorte que les entreprises intègrent la biodiversité dans leur stratégie et assurent une répartition équilibrée des marges bénéficiaires, du producteur au transformateur, afin de tendre vers une responsabilité collective en matière de gestion des biens publics ?

Dimension environnementale - contrainte ou opportunité pour les entreprises

La problématique de la biodiversité est jusqu'ici vécue comme une contrainte par beaucoup de petites entreprises. Il est important de bien comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises en milieu rural afin de les aider à se maintenir dans les zones rurales où elles

participent à la création d'emploi et à la dynamisation de zones moins peuplées. Par ailleurs, les autorités et notamment les autorités locales sont démunies et souvent elles-mêmes à la croisée d'influences contradictoires parce qu'elles ont d'une part une obligation croissante d'assurer le dynamisme économique et la création d'emploi dans leur zone.

Et d'autre part, sans toujours très bien s'en rendre compte, les autorités locales doivent aussi être les garantes des politiques qui sont menées en matière d'environnement. Il faut se poser la question de l'intégration de la biodiversité dans la stratégie de la gestion publique par les pouvoirs locaux. Ils ont un rôle important à jouer à ce niveau.

Intégration du patrimoine environnemental et social dans le bilan des entreprises

Les entreprises raisonnent en termes comptables. L'impact des entreprises sur la biodiversité doit être intégré dans les outils comptables afin de faire réfléchir les entrepreneurs de petites et moyennes entreprises comme de grandes entreprises à leur intérêt de « penser biodiversité ».

Le raisonnement doit porter sur la notion de provision, de substitution de certains services, d'intégration de la richesse naturelle, de développement de nouveaux services à la collectivité, de compensations, ...

Les pouvoirs publics et les citoyens ont bien sur un rôle à jouer dans la gestion de la biodiversité. Ainsi, aux Pays-Bas, tout ce qui est acheté par les pouvoirs publics doit démontrer une certaine qualité environnementale afin de favoriser une production durable de la part des entreprises.

Prise en compte de la biodiversité et des biens sociaux dans le contexte du Réseau wallon de Développement Rural

De par la diversité de ses membres, le Réseau wallon prend en compte ces dimensions. Les thématiques traitées par le réseau via ses différents groupes de travail reflètent ces préoccupations. L'organisation d'un séminaire sur ce thème en est une illustration concrète.



Principales thématiques abordées (suite)

En matière forestière, contradictions apparentes entre économie et gestion des biens publics

Ces contradictions apparentes pourraient être pourtant complémentaires. Cette contradiction apparente entre économie et gestion des biens publics doit être travaillée :

- Comment raisonner la formation face à des besoins qui ont évolué et qui vont évoluer ?
- Comment concilier des objectifs qui paraissent contradictoires ?
- Exemple des énergies renouvelables : si nous voulons respecter les objectifs de l'UE, on pourrait en arriver à ce que dans 10 ans il n'y ait plus de forêt en Wallonie.

La question est très difficile, mais c'est plus clair quand on parle de sylviculture en terme de respect du protocole de Kyoto. Une comptabilité claire doit être établie. La réponse se trouve peut-être dans la diversité de la structure des forêts (âges, essences,) et l'état des lieux des forêts qui ne sont pas dans cette situation d'hétérogénéité. Il faut favoriser toutes les fonctions. Rester compétitif est un enjeu principal

Problématique des biens publics dans les Pays baltes

Les problèmes principaux pour l'Estonie, par exemple, sont liés à l'exode rural important. Les questions ne sont pas les mêmes. Le PDR vise surtout la diversification et l'attractivité des territoires.

Partie 2

Compte-rendu des ateliers et visites de terrain





Les questions de départ

L'agriculture participe à la production de nombreux biens publics environnementaux comme par exemple les paysages et la préservation des patrimoines agricoles, la disponibilité et la qualité des eaux souterraines et de surface, la résilience face aux ruissellements et aux inondations, la biodiversité des terres agricoles, ...

Ce rôle est progressivement reconnu, à plus forte raison quand l'agriculture se fait « multifonctionnelle ». Un paiement en contrepartie de ces multiples contributions est de plus en plus à l'ordre du jour. Ainsi, la mise en oeuvre des mesures agro environnementales, la proposition de Paiements de Services Environnementaux (FAO)... posent clairement la question des contributions de l'Agriculture dans la préservation des services environnementaux et leurs rétributions, en lien avec les territoires.

- Où en est la réflexion aujourd'hui en Europe et en Wallonie sur ce thème ? Quelles sont les pistes d'actions à développer ?
- Multifonctionnalité de l'agriculture et contribution à la production de biens publics environnementaux, comment renforcer les synergies ?
- Comment assurer une meilleure intégration des mesures agro-environnementales dans une démarche territoriale ?
- Approche par les services écosystémiques, approche novatrice ? Comment s'en servir pour développer une meilleure caractérisation des biens publics et de la contribution de l'agriculture à ceux-ci ?
- Mise en place de Paiements de Services Environnementaux : est-ce envisageable ? Comment procéder ?

- Comment les mesures des Programmes de développement rural contribuent-elles à la production de services environnementaux ?
- Comment renforcer la prise en compte des biens publics environnementaux dans les politiques de développement rural ? Quelles responsabilités pour quels acteurs de la société ?

Plan de l'atelier et des visites de terrain

L'atelier du 18 novembre

- The BurrenLIFE Project : agriculture durable et préservation des services environnementaux pour un territoire européen d'exception, par Dr. Brendan Dunford (Irlande)
- Eemland hoeven : multifonctionnalité de l'agriculture, nouveaux entrepreneuriats ruraux, relation ville-campagne, par Jan Huijgen (Pays-Bas)
- Agroforesterie en Région wallonne, état de la question, par Christian Marche, CTA Strée (Belgium)

Les visites de terrain du 19 novembre

- Chaumont-Gistoux - Aménagement d'un bassin versant (mesures agri-environnementales, techniques de conservation des sols, lutte contre l'érosion et aspects cynégétiques), en collaboration avec l'Asbl Greenotec, le groupement GISER et le GIREA
- Beauvechain - Gestion de la ressource «eau» dans le cadre du Contrat Rivière Dyle-Gette
- Néthen (Grez-Doiceau) - Potager collectif «Graine de vie» (permaculture, traction animale et vente de paniers de fruits et légumes bio) + Coopérative Agribio (agriculture biologique et transformation) + Agroforesterie + Projet «Grez en Transition», par Hermann Pirmez, agriculteur, Président de Bioforum Wallonie
- Agroforesterie en Wallonie : état de la question (suites) avec Benoît Noël du GAL Pays des Condruses
- Suarlée - Diversification agricole : la Ferme Beguin

Atelier animé par Xavier DELMON, Cellule d'Animation du Réseau (x.delmon@reseau-pwdr.be)

Le projet BurrenLIFE : agriculture durable et préservation des services environnementaux d'une zone européenne particulière (Irlande)

Brendan Dunford



Chef de projet de BurrenLIFE Project (Irlande) D'un milieu d'agriculteurs en Comté Waterford, Brendan a passé les

huit dernières années dans la région de Burren. En 2001, il complète son doctorat sur l'impact de l'agriculture sur le patrimoine de Burren, publié ultérieurement par Teagasc sous le titre « L'Agriculture et le Burren ». Il est co-fondateur du projet à but non-lucratif Burrenbeo.

Résumé



Le Burren, une région karstique située au milieu de la côte ouest de l'Irlande, présente un paysage calcaire particulier avec un patrimoine biologiquement, géologiquement

et culturellement riche. Il s'agit d'un lieu façonné en grande partie par 5500 ans d'agriculture. Des recherches ont démontré l'importance des pratiques agricoles – telles que le pâturage extensif du bétail – en regard de la biodiversité de la région.

Les inquiétudes au sujet de l'avenir de Burren ont récemment gagné de l'importance du fait du déséquilibre croissant dans l'activité agricole des hautes zones rocheuses – traditionnellement utilisées pour le pâturage d'hiver à bas rendement – et les pâturages d'été plus fertiles des plaines basses. En conséquence, le patrimoine riche des hautes terres souffre de sous-pâturage et d'abandon, tandis qu'il y a eu une intensification d'activité agricole dans les basses plaines qui y sont associées. Ces pressions d'intensification et d'abandon trop fréquentes ont abouti à l'empiètement des zones broussaillues des hautes terres (15-20% de la région est maintenant submergée, principalement par le noisetier *Corylus avellana*) avec des inquiétudes croissantes pour la qualité de l'eau dans les basses plaines. La désignation de la zone en Natura 2000 et les programmes agro-environnementaux n'ont pas fait face à ces menaces et une nouvelle approche a dû être adoptée afin de maintenir un site listé en tant que patrimoine mondial à risque. La solution a pris la forme de BurrenLIFE, un projet de recherche appliquée mené pendant cinq ans sur 20 fermes du Burren (2500 ha) soutenu par le Service des Parcs Nationaux et de la Faune en partenariat avec Teagasc et la Fédération des agriculteurs irlandais du Burren. Le projet fut un succès éclatant sur le terrain, permettant une croissance de

pâturage de 25%, la restauration de 15 km de murailles en pierre-taillis, et l'élimination des broussailles (faisant l'emploi d'un éventail de moyens) de 100 ha d'habitat prioritaire et 55 km de sentiers. Le développement d'un régime alimentaire novateur pour le Burren a contribué à la réduction de l'alimentation par ensilage (une source majeure de pollution et un facteur contribuant important au sous-pâturage) de 60%, soit 650.000 kg par an.

Une plus-value a été apportée au travail de Burren-LIFE par un programme de suivi détaillé. Toutes les activités ont été suivies afin de démontrer aux agriculteurs que leur 'bétail patrimonial' ne subissait pas de nuisance suite aux changements et de prouver aux contribuables que l'action du projet était favorable à la biodiversité et améliorait la qualité de l'eau. Des recherches socio-économiques ont démontré que, bien que les agriculteurs fonctionnaient à perte, il existait chez le citoyen un consentement à payer pour une gamme de produits (paysage, biodiversité) dont les agriculteurs du Burren étaient producteurs, totalisant €842/ha. Cet impératif économique a été renforcé par le fait que le projet, ainsi que ses retombées, bénéficiaient d'un soutien généralisé parmi la communauté agricole (88% d'approbation), le test de durabilité ultime !

Le modèle, mis à l'épreuve et budgété, qui a été développé par BurrenLIFE, a établi la base pour un nouveau programme de conservation d'agriculture dans le Burren (Burren Farming for Conservation Programme, « BFCP »). Ceci a été adopté conjointement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Ministère de l'Environnement, du Patrimoine et des Autorités Locales en 2009 comme modèle de meilleure pratique pour la conservation du paysage en Irlande. Le budget annuel pour le BFCP de trois ans est de 1 million d'euros, une somme qui devrait couvrir 100 agriculteurs pour qui le versement maximum se monte à 15.000 euros. Les versements sous le BFCP seront effectués contre les prestations de trois services principaux : la protection des terres Natura 2000, les travaux de valorisation de capital (comprenant la restauration des murs, l'approvisionnement en eau et le maintien des accès ainsi que l'élimination des broussailles), et la production de plaines riches en espèces – selon laquelle les agriculteurs seront rémunérés en fonction de la qualité écologique de leurs prairies évaluée par des experts formés. Une mesure de l'intérêt portée par l'agriculture pour la conservation est le fait que 350 agriculteurs ont introduit une demande d'inclusion dans le programme dans les quinze jours suivant son lancement. Selon un représentant agricole Michael Davoren, «l'avenir pour l'agriculture en Burren est la production de prairies riches en espèces... Le BFCP nous offre l'occasion de devenir les architectes de notre propre destin».

Plus d'info sur www.burrenlife.com.

E-mail : brendan@burrenlife.com



La présentation de Brendan Dunford
http://www.reseau-pwdr.be/reseau-pwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1821



Eemlandhoeven : multifonctionnalité de l'agriculture, nouveaux entrepreneurs ruraux, relation ville-campagne (Pays-Bas)

Jan Huijgen

Je suis fils d'agriculteur du village de Spakenburg (près de Amersfoort/Eemland), je suis né en 1957. J'ai étudié l'Agronomie à Wageningen et la Philosophie à l'Université Libre d'Amsterdam. J'ai fait un an d'études au Canada.

Ensuite, j'ai fondé une ferme multifonctionnelle, l'Eemlandhoeve, en 1993, la Fédération régionale d'agriculteurs et citoyens pour la conservation de la nature en 1998, la coopérative nationale ville/campagne, et le European Network Versatile Farmers (Réseau d'Agriculteurs européens polyvalents) lors de la conférence Européenne de Eemland en 2008. Au niveau national j'ai été l'initiateur de la Taskforce Agriculture Multifonctionnelle et du Réseau de Connaissance sur la Campagne polyvalente (Knowledge Network Versatile Countryside). Au niveau européen, Eemlandhoeve participe au programme Green Cook sur l'agriculture alimentaire régionale. Entre temps, Eemlandhoeve est devenu un centre d'innovation pour le renouvellement rural (www.eemlandhoeve.nl).

Mon rêve pour les prochaines années est le renforcement des systèmes de production alimentaire locaux en rémunérant les agriculteurs avec des prix équitables pour leurs produits, avec un véritable dialogue sur l'origine et la vie des produits locaux et des lieux de rencontre où le public puisse entrer en contact avec la vie agricole.

Jan Huijgen fut récompensé du prix international Mansholtprize en 2007 (voir www.Mansholtprize.org). Pour plus de renseignements, menez une recherche Google sur Eemlandhoeve (particulièrement son blog - néerlandais/anglais), sous les mots-clés janhuijgen, veelzijdigplatteland, versatile countryside et autres.

Résumé

Titre : La Réinvention de l'Agriculture, vers un nouveau paradigme de culture alimentaire agri-rurale : le cas de l'Eemlandhoeve – l'histoire d'un agriculteur/d'une ferme paradigmatique.

Par : Jan Huijgen, agriculteur/philosophe de l'Eemlandhoeve (www.eemlandhoeve.nl), titulaire du prix Mansholtprize 2007 (www.mansholtprize.org)

Je voudrais élaborer ce développement et ces concepts en partant de mes expériences d'agriculture multifonctionnelle – locales (1993), régionales (1998), nationales (2003), européennes (2008) et globales (jusqu'à 2013).

Dès le début, l'agriculture et la philosophie ont été les deux piliers sur lesquels l'Eemlandhoeve a été développé. L'agriculture constitue la base pratique du travail de la terre, avec les animaux et les personnes, alors que la philosophie se penche sur la signification de ces activités et les correspondances qui les lient. Nous avons décrit tout ceci dans la mission concernant la rencontre de l'agriculteur et l'habitant de zone urbaine, ville et campagne, et créateur et création, avec l'accent sur le mode de vie durable. Le mot agriculture fut alors redécouvert : *la culture de l'agri- : la culture de soigner le sol, le paysage, les animaux, les produits, les personnes, ainsi que l'héritage pour les futures générations.*

Cette culture a pris une nouvelle forme avec l'expansion des fonctions de l'Eemlandhoeve : l'agriculture multifonctionnelle. Un documentaire télévisé s'est enquis de la force motrice qui dirigeait l'évolution de l'Eemlandhoeve et une maxime de trois mots a été conçue : *passion – être ému et s'y mettre ; vision – porter le regard vers l'avenir ; et courage – oser faire bouger les choses.*



Trois phases se distinguent dans le passé évolutif de l'Eemlandhoeve.

Phase I environ 1993-2003 : Développement de la 'Multifonctionnalité' de l'agriculture.

Les premières démarches furent menées en vue de sortir l'agriculture de sa préoccupation unique de production alimentaire à grande échelle vers de multiples fonctions telles que la nature (plus de 300 espèces de flore dans l'Eemlandhoeve), le paysage, le recueil, l'éducation, le renseignement, les produits régionaux et les soins. Cela a pris forme au niveau local et régional dans les nouveaux bâtiments de la ferme avec leurs fonctions spécifiques et dans une nouvelle organisation (Ark&Eemlandschap) centrée sur la gestion de la nature agricole. Les retombées locales (1993) et régionales (1998) furent primordiales. Le développement de nouvelles fonctions a continué depuis (renseignements, connaissance et innovation, hébergement et silence, entre autres).

Phase II 2003-2008 : La démarche vers l'implantation régionale.

Ceci commença en 2003 par la fondation de la Coopérative 'Stadteland' (Ville-Campagne), par laquelle ville et campagne furent approchées de manière nouvelle, et qui a été étendu au niveau national par la formation d'un Groupe de Travail pour l'Agriculture Multifonctionnelle et le Réseau de Connaissance pour une Campagne Polyvalente. Au niveau de la ferme, le rapport ville/campagne s'élabora sous la forme d'un Centre Régional d'Innovation – ou Lieu de Travail – où les débats ruraux furent mis en contexte.

Ceci fut suscité au niveau européen en 2008 avec l'importante Conférence Européenne de Eemland, à laquelle le concept Campagne Polyvalente a été lancé et le monument Stadteland présenté.

<http://blog.eemlandhoeve.nl/>

Phase III 2009 et suite : L'élaboration de la 'Valeur Ajoutée' en tant que troisième dimension (pris en compte avec la multifonctionnalité et l'implantation régionale).

La motivation venait du fait que seulement 15-20% de la valeur finale des produits agricoles reviennent à l'agriculteur, et 80-85% sont pour les autres éléments de la chaîne (production, logistique, emballage, distribution). Ceci veut dire que les agriculteurs produisent souvent à perte, une situation qui ne peut pas être maintenue pendant longtemps. Comment la 'valeur ajoutée' est-elle créée dans une entreprise? Nous savons que les agriculteurs sont assis sur un trésor caché (écologique, alimentation, santé, social, traditionnel), mais peuvent-ils et osent-ils développer et commercer cette 'valeur' cachée ?

Cette phase mène actuellement au développement futur des valeurs de la marque de l'Eemlandhoeve sur 5 niveaux (l'espace, l'alimentation, la connaissance, le soin des personnes, la créativité) par voie desquels la valeur ajoutée évolue. Mais, plus important encore : le développement d'une marque régionale au cœur des Pays-Bas, la mise en place d'un programme de connaissance pour la région avec des initiatives de produits et d'événements, l'attention nationale pour le lien entre la nature, la santé, et l'alimentation, une position européenne contre le gaspillage alimentaire en mettant l'alimentation en valeur et en implantant la valeur de l'agri-culture dans une diversité de régions.



La présentation de Jan Huijgen
http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1841



Voedselparade op de Eemlandhoeve

Het was een boeiend leertraject rondom voedsel op de Eemlandhoeve in de week van de smaak.

In de nieuwe **Merkbelofte** van de Eemlandhoeve hebben we als een van de kernwaarden ook ons voedsel neergezet: zoveel mogelijk uit de *streek*, *gezond/biologisch* en met *faire prijzen* voor de boeren.

Nu wordt deze vertaald op de hoeve in de arrangementen voor bedrijven, voor familiedagen, rond educatie en in de retraite. Dat heeft nog wel wat voeten in de aarde, maar dat hoort bij een transformatie proces!

In het kader van **de week van de smaak** hadden we drie sporen uitgezet om dit breder neer te zetten in de streek: **onze foodparade**.

Home Forum About

Jan Huijgen
Grondige denker op het platteland



Site search

Categories

[Blog messages \(RSS\)](#)

January 2011

S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
« Oct						



Agroforesterie en Région wallonne

Agroforesterie sur le GAL Pays des Condruses, par Christian Marche, Directeur du Centre des Technologies Agronomiques

Le séminaire sur l'agroforesterie organisé le 29 novembre par le GAL « Pays des Condruses », le Centre des Technologies Agronomiques, le CDAF et la DGO3, a connu un remarquable succès.

C'est que l'agroforesterie, la production d'arbres forestiers associée à une production agricole végétale ou animale, est une pratique de plus en plus envisagée partout en Europe. Cet intérêt grandissant est associé à la recherche de réponse à des contraintes sans cesse croissantes : le prix des intrants, la perte continue de matière organique des sols, une hausse des besoins en bois (œuvre, énergie) et des préoccupations environnementales (qualité de l'eau et des paysages, risques d'inondation, changement climatique, biodiversité et stockage du carbone...). C'est en outre une option pour la diversification agricole. L'INRA (Institut français de Recherche Agronomique) a mis en évidence des rendements financiers de plus de 130% à 160% par rapport à une production agricole conventionnelle. Toutefois certains obstacles réduisent l'intérêt de cette approche : le délai de récupération de l'investissement, les conditions du bail à ferme (deux tiers de la SAU en Wallonie), le manque d'expérience et de recul, surtout en Région wallonne.

Sous d'autres cieux, en France et en Espagne notamment, mais aussi en Flandre, l'agroforesterie est de plus en plus mise en pratique et bénéficie de mesures prévues par la PAC, mais aussi par le Règlement (CE) n° 1698/2005 concernant le soutien au Développement rural par le FEADER (sous l'axe 2, Amélioration de l'environnement et de l'espace rural). La Flandre propose à partir de 2011 des aides pour des cultures ou des pâtures plantées au maximum de 50 arbres/ha. En France, la mesure 222 est en vigueur depuis 2010 (aide jusqu'à 80% de l'investissement) et concerne les champs ou pâturages plantés jusqu'à 200 tiges/ha.

En Région wallonne, des aides sont également prévues de longue date pour la plantation et l'entretien d'arbres. Le Centre des Technologies agronomiques, le CDAF et l'asbl «Faune et Biotope» peuvent vous renseigner sur les appuis disponibles.

L'association française pour l'agroforesterie propose un petit film qui raconte une fiction prospective de ce «nouveau» type d'agriculture.

Ressources & contacts

Un compte-rendu de l'Atelier 5 (Atelier 5 : Agroforesterie, cultures associées : comment en bénéficier dans nos systèmes de production) du Colloque NOURRIR L'HUMANITE (19/11/2009)

http://www.resogm.org/IMG/doc/at_5_Dupraz.doc

Sites références :

- www.agroforesterie.fr
- www.agroof.net

L'association française pour l'agroforesterie propose un petit film qui raconte une fiction prospective de ce « nouveau » type d'agriculture.

On peut le télécharger sur http://www.agroof.net/agroof_edition/agroof_DVD_13.html.

Le site du GAL Pays des Condruses : www.galcondruses.be



La présentation de Christian Marche
http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1842



Visite 1 : Chaumont-Gistoux : Aménagement d'un bassin-versant

Aménagement d'un bassin-versant (MAE, TCS, lutte contre l'érosion et les coulées boueuses, aspects cynégétiques)

Intervenants : Sébastien Weykmans (Greenotec), Alain Le Roi (GIREA) et François Collard (Cellule GISER)

Principales caractéristiques de la parcelle:

- Agriculture bio
- TCS
- Mesures agri-environnementales (bandes enherbées en bordure des champs)
- Haie et beetle bank
- Aménagement d'un bassin d'orage
- Bandes de culture à des fins cynégétique (maïs et sorgho)



Projet GISER (« Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement »)

Mise en place du projet GISER

Depuis une dizaine d'années, plusieurs projets de recherche ont porté sur l'étude des phénomènes de ruissellement et d'érosion en Région wallonne. Les travaux ont porté sur des échelles de travail différentes (bassin versant et parcellaire) et ont abouti entre autres à une cartographie des risques d'érosion diffuse et des axes de concentration du ruissellement, à un état des lieux de l'érosion des sols en Région wallonne et à une évaluation de quelques techniques anti-érosives. Ces projets ont été menés par l'Université de Liège – Gembloux Agro-Bio Tech (ULg-GxABT) ou par l'Université catholique de Louvain (UCL). Depuis janvier 2009, ces deux Universités ont décidé d'unir leurs expertises pour réaliser le projet de « Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement » (GISER) avec le financement de la Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement du Service Public de Wallonie qui s'implique également fortement dans le projet.

Axes de travail

Un des axes de travail du projet a été la définition d'un cadre de référence pour la mise en œuvre d'une cellule de Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement. L'objectif d'une telle cellule est d'être l'interface entre les services publics et les acteurs locaux dans la résolution des problèmes liés aux ruissellements éventuellement accompagnés de boues. Elle permettrait la centralisation des demandes d'aide auxquelles une réponse systématique comportant un diagnostic, des propositions d'aménagements et un suivi, pourrait être apportée. L'utilité d'une telle cellule a largement été démontrée au cours du projet lui-même au vu des nombreuses demandes faites aux ingénieurs du projet pour l'analyse et la proposition d'aménagements de sites concernés par un ruissellement et/ou une érosion excessifs. Ces demandes sont parvenues au projet via divers

canaux (communes, parcs naturels, agriculteurs, conseillers agricoles divers, ...).

Les autres axes de travail ont abouti à la cartographie d'entités agro-hydrologiques homogènes à l'échelle des bassins versants, et à la cartographie de l'érosion diffuse potentielle d'une part à l'échelle des parcelles agricoles et d'autre part à l'échelle du bassin versant. L'établissement d'un facteur cultural propre aux rotations habituellement rencontrées en région wallonne permettra très prochainement d'obtenir les cartographies de l'érosion diffuse réelle. Des outils de calcul du ruissellement et de rendement en sédiments des bassins versant ont également été développés. Enfin, une base de données reprenant l'ensemble des événements de ruissellement et/ou d'érosion dont le projet est informé a été créée.

Suite du projet GISER

L'objectif est de pérenniser la cellule GISER selon les modalités définies par le projet via une convention-cadre entre l'Administration et les deux Universités. Les missions seraient réparties entre un travail de recherche notamment axé sur la validation par des mesures de terrain des modèles utilisés pour la quantification de l'érosion et du ruissellement et la réponse aux différentes demandes d'appui pour la résolution de problèmes liés aux inondations par ruissellement et coulées boueuses.

Contact

Hélène Cordonnier

Mail : helene.cordonnier@spw.wallonie.be

Service Public de Wallonie



La présentation de GISER

http://www.reseau-pwdr.be/reseau-pwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1884



Le GIREA

Le **Groupe Interuniversitaire de Recherches en Écologie Appliquée** est une association sans but lucratif, fondée en 1976.

Objectifs

- Promouvoir une écologie opérationnelle ;
- Assurer un lien entre la recherche fondamentale en écologie et le domaine de ses applications ;
- Mettre au point des méthodologies en matière d'évaluation et de gestion de l'environnement ;
- Répondre aux problèmes concrets d'aménagement et de gestion de l'environnement rencontrés dans les activités des secteurs public et privé.

Le GIREA s'est investi dans une réflexion globale sur la composante biologique de l'environnement via la réalisation d'études pilotes et la mise au point de méthodologies d'évaluation performantes. Il réalise des recherches et des études dans différents domaines de l'environnement :

- écologie de la flore et de la faune ;
- conservation de la nature ;
- gestion des milieux naturels ;
- aménagement du territoire ;
- écologie du paysage.

Le GIREA regroupe des enseignants et des chercheurs des diverses universités et institutions scientifiques de Wallonie et de Bruxelles. Il est composé de plusieurs équipes de recherche spécialisées, localisées dans différents laboratoires universitaires (Bruxelles, Gembloux, Liège, Louvain-la-Neuve, Namur ...).



<http://www.girea.be/>
<http://www.grae.be/>

Domaines d'activité

- Aménagement du territoire
 - * analyse du milieu naturel dans les études préalables aux plans et schémas d'aménagement
 - * gestion des espaces verts urbains
 - * évaluation et gestion du paysage : communes, zones rurales, cours d'eau ...
- Agriculture et environnement
 - * remembrements ruraux : plan d'évaluation et plan d'aménagement des sites
 - * plan de développement durable en agriculture (MAE)
- Conservation de la nature
 - * études et plans de gestion de réserves naturelles
 - * plans communaux de développement de la nature - biodiversité
 - * intégration écologique et paysagère des zones d'activités économiques
 - * projets de parc naturel
 - * gestion écologique des abords autoroutiers
- Écotechnologie
 - * aménagement de milieux naturels
 - * conception de bassins d'orage, lagunage
 - * aménagement des berges des cours d'eau
 - * évaluation de la qualité chimique et biologique des eaux
- Études d'incidences
 - * infrastructures : liaisons routières, ferroviaires, barrages
 - * projets industriels
 - * tourisme et loisirs
- Activités didactiques
 - * conception et réalisation de documents pédagogiques et de vulgarisation
 - * organisation de journées d'études et de séminaires spécialisés

Contacts : Alain Le Roi – Thierry Walot - 010/47 30 89
E-mail : thierry.walot@uclouvain.be
alain.leroi@uclouvain.be

Activités de l'association

Les activités de l'association peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- des activités d'expérimentation visant à mettre au point et/ou optimiser des itinéraires techniques de conservation des sols des grandes cultures pratiquées en Wallonie ;
- des activités de vulgarisation afin d'informer et de former les agriculteurs à la pratique des TCS, au travers de journées d'études, de conférences mais également de newsletters et de ce site Internet ;
- des activités de conseil visant à offrir de manière personnalisée aux agriculteurs et aux chercheurs intéressés des conseils sur la transition de techniques culturales conventionnelles vers les TCS.

Afin de mener à bien ces objectifs, l'association bénéficie depuis 2002 du soutien financier du Ministère de la Région wallonne (Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement) et de divers sponsors privés.

La coordination de l'ASBL a été confiée à Sébastien Weykmans, Ingénieur agronome. Il est secondé depuis mars 2008 par Adrien Hulpiau, technicien en agronomie.

Contact : Sébastien Weykmans

E-mail : weykmans.s@greenotec.be

Greenotec

L'ASBL Greenotec (acronyme de Groupement de Recherche sur l'Environnement et d'Étude de Nouvelles Techniques Culturales) est une association qui a été fondée officiellement en 2006 sur les bases du Groupement d'Intérêt économique (GIE) homonyme qui lui a vu le jour en 1995.

Elle a été créée à l'initiative d'agriculteurs wallons considérant que les Techniques de Conservation des Sols (TCS), reposant notamment sur le non-labour et les cultures intermédiaires, peuvent constituer une solution durable alliant simultanément respect de l'environnement et rentabilité économique.

Le groupe d'agriculteurs à la base de la fondation de l'ASBL comptait 10 membres en mars 2006. Deux ans plus tard, l'association comptait dans ses rangs environ 140 agriculteurs.



<http://www.greenotec.be/>



Visite 2 : Activités du Contrat Rivière Dyle-Gette

Intervenants :

- Jean-Marie Tricot et Jérémie Guyon, Contrat rivière Dyle-Gette
- Marc Mauclet, agent provincial BW, gestionnaire du cours d'eau
- Vincent Bulteau, Conseiller en Environnement et en Mobilité de la commune de Beauvechain



Activités du Contrat Rivière Dyle-Gette et présentation des actions de la commune de Beauvechain en matière de prévention des inondations

1. Présentation des actions menées par le Contrat Rivière
2. Aménagement d'une zone d'expansion de crue en partenariat avec le secteur agricole

Zone d'expansion de crue

Prairie aménagée comme zone inondable en période de fortes eaux.

La berge droite du ruisseau venant du nord (le long de la rue du Culot : le Mille) a été rabaisée de quelques dizaines de centimètres.

La zone d'expansion est associée à un système qui permet au Mille, en cas de forte pluies de se « reprendre » dans la zone d'expansion de zone tampon.

Site web : www.crdg.be



Visite 3 : Graine de vie - Nethen



Intervenant : Hermann Pirmez, agriculteur, Président de BioForum Wallonie

Le projet est né il y a 5 ans, de la volonté de quelques personnes de développer un potager collectif à Nethen. La philosophie du projet s'articulait autour de la culture biologique de légumes et de la mise en oeuvre pratique d'initiatives en rapport à la terre, comme la culture des fleurs, l'aménagement de mares ou l'apiculture.

La première année de culture (2008) fut essentiellement une installation des différentes initiatives, avec la permaculture comme fil conducteur. La permaculture s'organise autour de 4 grandes valeurs : respecter la Terre, respecter les humains, créer de l'abondance et redistribuer équitablement les surplus. Nous tentons de faire vivre ces valeurs dans la vie quotidienne du potager.

Respect de la Terre : non seulement dans la pratique culturale (culture sur buttes et traction animale), mais aussi dans la prise en compte de la globalité du domaine agricole. Comment créer un domaine "durable," autonome en intrants (essais en Bois Raméal Fragmenté), maître de sa commercialisation (via la coopérative Agribio et les halles relais), sur des terres "vivantes" (agriculture bio) et équilibrées (agroforesterie) ? Nous voulons être une vitrine de ce que pourrait être une ferme modèle dans 15 ou 20 ans. Le domaine s'étend actuellement sur 50 ha (mais s'étendra à terme sur 70ha).

Respect de l'humain : le projet de maraichage et d'agroforesterie s'accompagnent de la création d'emplois stables. Non seulement les salariés seront intégrés dans la stratégie du projet, mais les conditions de travail seront aussi prises en compte dans l'esprit de la permaculture. Le projet "ferme" intégrera des locaux de détente, de ressourcement et d'accueil (woofing) pour les gens (objectif de recréer du lien social entre le fermier et son environnement social (village)).

Créer de l'abondance: l'objectif est ici de créer des écosystèmes stables et productifs en s'inspirant des modèles forestiers (permaculture et agroforesterie). Il s'agit d'une réorientation radicale de l'agriculture traditionnelle. Un projet de "forêt comestible" est à l'étude : greffer sur des essences locales et bien implantées des espèces végétales comestibles (pêchers, oliviers, chataigniers,...).

Abondance humaine également : Graines de vie veut devenir un centre de formation en maraichage en traction animale et se développer sur 3 ou 4 hectares et favoriser l'essaimage: encourager et supporter tout projet semblable au sien dans les régions limitrophes.

Distribution équitable des surplus. Ou commercialisation alternative. Nous sommes en contact avec des GASAP (Groupe d'Achats Solidaire pour une Agriculture Paysanne) qui fonctionne comme les AMAP en France; préfinancement et partage des risques culturels. Nous voulons aussi développer les récoltes sur le site, la mise en oeuvre de halles relais (espace de transformation partagé par plusieurs producteurs locaux), et la distribution vers des magasins bio locaux. Voilà pour les légumes. Quant aux céréales, elles sont écoulées via Agribio, qui développe un projet de boulangerie artisanale bio (pains qui alimentera les GASAP également).

Le projet s'inscrit également dans "Greze en Transition", comme un projet d'autonomie alimentaire pour la communauté villageoise.

Site web : <http://www.grainesdevie-grez-doiceau.be/>



Visite 4 : Ferme de René Ladouce



René Ladouce est le président de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), qui est, en Wallonie, le seul syndicat agricole. Il gère une ferme à Furfooz, un petit village près de Dinant (province de Namur).

Il a commencé à travailler en 1978 comme agriculteur avec son épouse Aline, reprenant ainsi la ferme familiale tenue par son père. Ils s'occupent de 100 ha que la famille Ladouce loue depuis 50 ans. Ils ont également des vaches laitières et du cheptel viandeux.

En 1993, le propriétaire de la ferme annonce qu'il veut reprendre et exploiter lui-même la ferme. Cela laisse René et Aline sans aucune terre à exploiter.

En 1998, après deux ans de travail comme entrepreneur, René commence une nouvelle activité agricole dans le même village. Un agriculteur à la retraite lui offre l'opportunité de reprendre sa ferme. René et Aline doivent repenser toute leur activité : ils avaient l'habitude de cultiver 100ha. Aujourd'hui, il leur en reste 30. Ils commencent à produire du lait mais doivent à tout prix trouver d'autres sources de revenus.

En 1998, ils construisent une étable à poulets (19.990 poulets certifiés Bel-plume), essentiellement tenue par Aline.

En 2004, ils construisent également une porcherie d'engraissement (1600 bêtes - label Certus).

Les terres s'étendent sur 12ha et produisent essentiellement du maïs et du blé.

Les 18 ha restants sont composés de prairies pour le pâturage des vaches laitières et le fourrage des viandeux.



La présentation de René Ladouce

http://www.reseau-pwdr.be/reseau-pwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1882

Visite 5 : Ferme Beguin

Description générale de l'exploitation

Située à Suarlée à 10 minutes du centre de Namur, la ferme de la famille Beguin est un grand quadrilatère en pierre bleue construit en 1858. La cour intérieure fait 40 m de côté. L'exploitation existait déjà avant 1858, et plusieurs exploitants se sont succédé dans ses murs.

C'est en 1918 qu'elle fut louée par Alexis Beguin. Son fils Marcel l'acheta en 1966.

Son petit-fils, Jean, prit la relève en 1967 petit à petit assisté par son fils Etienne.

Le vieux bâtiment a très peu changé depuis sa construction mais l'agriculture, elle, s'est fortement métamorphosée : on est passé du temps des chevaux à la mécanisation sans cesse en évolution...

D'autres bâtiments plus modernes ont été construits à l'arrière sans pour autant défigurer ce qui existait.

L'exploitation regroupe des cultures et des prairies (150 hectares dont 40 de prairies). On y cultive la betterave sucrière, la chicorée, les céréales, le maïs ainsi que le colza.

On y trouve un troupeau de vaches laitières et un troupeau de vaches viandeuses (150 têtes : 2/3 de blanc bleu pour la viande et 1/3 de pie noire pour le lait et production de beurre). On fabrique toujours du beurre de ferme.

Une aile du vieux bâtiment a été aménagée en logements (gîtes et appartements) depuis 2004 et tout ceci en ayant respecté le cachet initial de la ferme.

Diversification : origine de la démarche, nature des diversifications initiées

- 1994 : Construction d'une étable pour vache laitière pour le confort des animaux et des producteurs
- 1998 : construction de hangar pour stockage et matériel pour être maître de sa production et la libre commercialisation.
- 2005 : Rénovation d'une aile de la ferme en 2 gîtes et 3 appartements car le bâtiment auparavant occupé par des bêtes était libre et afin de le rentabiliser nous en avons modifié la destination. Lancer un nouveau projet qui nous tenait à cœur et qui se différencie légèrement du métier propre d'agriculteur.
- 2009 : Création d'une petite salle de séminaire ou de réception pouvant accueillir 50 personnes.

Collaborations et partenariats avec d'autres agriculteurs

- Partenariats avec une autre ferme pour la vente de crème glacée et de poulet fermier
- FWA pour des conseils
- Accueil champêtre pour les conseils de lancement des gîtes

Projet et perspective d'avenir

- Essayer de maintenir nos activités
- Achat d'une machine pour empocher le lait.

Ca s'est dit dans l'atelier !

Les principales discussions

Possibilité d'élaborer de nouveaux modèles d'agriculture durable gestionnaire des biens publics environnementaux, via la modification des modes d'élevage (alimentation, pâturage, gestion des ressources naturelles, gestion des paysages, qualité des eaux), l'élaboration des guides de bonnes pratiques ayant un impact important au plan individuel et collectif (exemple du Bur-en-Life)

Nouvelle forme d'entreprenariat rural : exploitation agricole multifonctionnelle située en milieu périurbain répondant aux nouvelles attentes de la société (récréation, vente de production régionale bio, gestion des paysages, aspects sociaux, ateliers, centres éducatif et de conférence, ...). L'enjeu majeur ici est de sortir de la chaîne industrielle qui ne rémunère pas les agriculteurs. Il s'agit de réinventer les bases de l'agriculture.

Une agriculture multifonctionnelle contribue plus aisément à la production de biens publics environnementaux

Les différentes définitions de l'agroforesterie dont celle de la « production d'arbres en champ » et de la valeur ajoutée cette dernière : biodiversité, structure et fertilité des sols, lutte contre l'érosion des sols, réduction de l'effet du vent, impact paysager + sources de nouveaux composés (antioxydants et antibactériens naturels)

Les pistes d'une meilleure intégration des mesures agro-environnementales dans une démarche territoriale ou comment les mesures des Programmes de Développement rural peuvent-elles contribuer davantage à la production de services environnementaux ?

Le renforcement de la prise en compte des biens publics environnementaux dans les politiques de développement rural et la question des responsabilités des différents acteurs de la société dans ce contexte

Plus globalement, le forum 1, à travers les présentations de l'atelier du 18 novembre et les visites de terrain du 19, a permis d'évaluer l'état de la question des biens publics environnementaux en Europe et en Wallonie. L'approche par les biens publics/services écosystémiques constitue bien une approche novatrice. Il reste néanmoins des questions de fonds initiales que le forum n'a pu d'effleurer et qu'il conviendra de creuser dans un avenir proche, comme par exemple développer une meilleure caractérisation des biens publics et de la contribution de l'agriculture à ceux-ci. Quels types de Paiements de Services Environnementaux mettre en place demain ? Comment ?

Les premiers enseignements sont :

- Sensibilisation des acteurs à leur(s) rôle(s) dans la gestion des biens publics (sols, eau, air, biodiversité, paysages). Mais méfiance face aux contraintes supplémentaires qui pourraient en découler
- Lien fort entre multifonctionnalité et gestion des biens publics environnementaux
- Travail nécessaire/indispensable sur le développement de partenariats institutionnels ET techniques (coordination des interventions) autour de thématiques telles que l'érosion, la conservation des eaux et des sols, la gestion des paysages et de la biodiversité, etc.
- Intérêt de disposer d'une échelle territoriale de référence pertinente (bassin versant) dans la mise en œuvre des mesures agri-environnementales
- Efficience accrue lorsque les mesures de gestion/protection sont mises en œuvre de façon volontariste et territorialisée
- Travail d'identification et de valorisation nécessaire des services que le secteur agricole rend à la collectivité

Entreprises et biens publics environnementaux, comment passer d'une logique de protection de l'environnement à une logique de gestion des biens environnementaux ?

Les questions de départ



Les entreprises sont sensibles à la question des services éco-systémiques si elles veulent se développer durablement.

D'abord du fait de l'augmentation des réglementations en la matière, mais aussi parce que la protection de la biodiversité et des écosystèmes devient la deuxième préoccupation environnementale après le changement climatique. L'implantation de zones d'activités ou d'entreprises en milieu rural a un impact sur les écosystèmes ruraux : épuration des eaux, consommation énergétique, mobilité, dimension paysagère, consommation d'espace agricole... Elle peut également avoir un lien fort avec le territoire en matière de production d'énergie ou de biens à partir des ressources locales, d'utilisation de matériaux locaux, de production de biens publics environnementaux, ... et ainsi favoriser la diversification de l'économie rurale.

Les entreprises et leurs fédérations intègrent petit à petit ces enjeux dans leurs préoccupations stratégiques : conseil en environnement, Plateforme européenne sur les entreprises et la biodiversité, création de réseaux et espaces de dialogue entreprises-scientifiques, mise en oeuvre de méthodes telles que EMAS ou l'Analyse des Cycles de vie, ...

Comment les entreprises installées en milieu rural assument-elles leur responsabilité environnementale ?

- Comment se conforment-elles à la législation en vigueur en matière de protection de l'environnement ?
- De quel accompagnement bénéficient-elles ? Les systèmes de normes environnementales type EMAS et/ou 14001 aident-ils les entreprises à mieux prendre en compte l'environnement et sa protection ?
- Les entreprises adoptent-elles des stratégies concer-

tées (grappes, Système Productif Local) afin de prendre notamment en compte le cumul des risques, la prise en compte des effets dominos ?

- Les entreprises installées en milieu rural participent-elles à la production de biens publics ? Quels emplois ou nouveaux services peuvent-elles générer dans ce secteur ? Comment passer d'une logique de lutte contre les atteintes à l'environnement à une logique de fourniture de biens publics environnementaux ? Comment intégrer les principes de l'éco-conception dans leurs process ?

Plan de l'atelier et des visites de terrain

L'atelier du 18 novembre

- Intégration de la gestion des biens environnementaux dans la stratégie des entreprises, par Michel Trommetter (France)
- Gestion environnementale du Parc d'activités de Sars et Rosière (Projet LIFE), par Pierre Guidez, CCI Valenciennois (France)

Les visites de terrain du 19 novembre

- Carmeuse : Intégration de la production dans un système de management de l'environnement (ISO 14001), visite de la Carrière de Moha
- Ecosem : Production de semences et de plantes de fleurs sauvages indigènes, étude et conception d'aménagements à caractère naturel d'espaces verts publics et privés



Atelier animé par Daniel BURNOTTE, Cellule d'Animation du Réseau (d.burnotte@reseau-pwdr.be)

Gestion environnementale du Parc d'activités de Sars et Rosières – projet LIFE (France)



La CCI du Valenciennois participe depuis 2007 à un projet européen, mené en partenariat avec l'Union Wallonne des Entreprises, portant sur la gestion collective de l'environnement dans le Parc d'activités de l'Aérodrome et de Sars et Rosières. Le parc d'activités Sars et Rosières est situé dans le Parc

Naturel Régional Scarpe Escaut (www.pnr-scarpe-escaut.fr). Il fait donc l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne la qualité environnementale de ses aménagements et sa gestion. C'est un parc d'une soixantaine d'hectares en milieu rural comprenant un trentaine d'entreprises pour 600 emplois.

Initié par l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois, le projet SMIGIN (Sustainable Management by Interactive Governance and Industrial Networking) est financé par le Programme Life de la Commission Européenne, la Région Wallonne et l'ADEME.

La participation au projet LIFE permet de décliner cette démarche au plus proche de ses usagers en y impliquant directement les entreprises, principaux acteurs de la zone d'activités. Il est aussi un moyen de donner écho à la volonté des entreprises de se regrouper et de travailler ensemble.

Objectif

Au travers d'une approche à la fois participative et « multiacteurs », le projet a pour but de diminuer les impacts environnementaux des PME d'un même parc d'activité par la mise en place de solutions communes. Les entreprises (surtout les petites PME) n'ont en général pas la possibilité individuellement, par manque de ressources ou de compétence, d'analyser et réduire leur impact sur l'environnement. Pour la CCI, il fallait donc les regrouper en organisant au niveau du parc la collecte des déchets, les flux d'énergie, de personnes, de matières ou encore les aménagements paysagers.

Expérimenter et capitaliser

Le projet Life vise la réalisation de diagnostic environnemental, la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions et la capitalisation des expériences en vue de la publication d'un guide européen des bonnes pratiques.

Les actions ont commencé avec l'engagement de la CCI dans la démarche PALME (Parc d'Activités Labellisé pour la Maîtrise de l'Environnement). L'objectif poursuivi était de déployer une démarche de qualité environnementale sur cinq parcs d'activités et de mettre en œuvre un processus d'amélioration continue.

Les thématiques abordées sont : aménagement et environnement, implantation des entreprises et environnement, gestion et entretien des espaces publics, actions collectives et capitalisation.

En 2007, la CCI devient partenaire du projet LIFE piloté par l'Union Wallonne des entreprises. L'objectif est cette fois d'impliquer plus directement les entreprises dans la

démarche PALME (actions de mutualisation des services), d'inciter les entreprises à développer des actions collectives sur les parcs d'activités, de diminuer les impacts environnementaux des PME d'un même parc d'activités par la mise en place de solutions communes.

Deux sites pilotes sont identifiés dans le Valenciennois : le PA de Sars et Rosières et la PA Aérodrome. 14 entreprises se sont montrées intéressées dès le départ pour le Parc de Sars et Rosières. Le Parc d'activités de Sars et Rosières s'inscrit dans un contexte sensible : Intégration dans un réseau naturel important (6 ZNIEFF à moins de 5km), dans une trame verte avec de nombreux boisements (forêt de Marchiennes, bosquets, haies,...), dans une trame bleue (complexe de zones humides lié à la Vallée de la Scarpe et près d'un Axe de migration des oiseaux).



Diffé-

rentes mesures sont prises pour s'intégrer dans l'environnement :

- Réaliser des zones d'expansion de crues combinant utilisation agricole, diversification des habitats, respect des caractéristiques paysagères, zone de détente
- Intégrer les bassins de rétention des eaux pluviales dans l'aménagement paysager du parc d'activités en associant la végétation semi-aquatique et en favorisant la biodiversité
- S'adosser sur les îlots de végétation naturelle pour ne pas interrompre les couloirs biologiques

Cela se traduit notamment par un plan d'aménagement écopaysager élaboré en concertation avec le Parc naturel régional SCARPE ESCAUT. Tout cela se traduit dans un cahier des charges de cession des terrains. Avec comme résultats la préservation d'espèces protégées, une qualité de vie et une maîtrise des coûts. Pourtant, certaines entreprises ont encore du mal à le respecter. Le travail de sensibilisation reste important selon Pierre Guidez.

Plus d'information :

- projet LIFE dans son ensemble : <http://www.eco-network.eu>
- Parc de Sars et Rosières : <http://www.ecoparc-a23.com/>

Contact :

Pierre GUIDEZ et Céline LEPOIRE
0033-27.28.41.90
c.lepoire@valenciennes.cci.fr



La présentation de Pierre Guidez
http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1861

Biodiversité et stratégie d'entreprises : L'étude de cas de Berliner Wasserbetriebe à Berlin

Par Michel Trommetter

Présentation de BWB

Berliner Wasser Betriebe (BWB) est implanté en Allemagne, à Berlin et Brandebourg. C'est une entreprise publique de collecte et traitement des eaux usées détenues à 49,9% par la consortium RWE-Véolia eau. La société fournit de l'eau potable à 3,7 millions de personnes. En plus de la fourniture d'eau, elle est aussi responsable du traitement des eaux usées et de la protection de l'environnement.

Extrait du site web
<http://www.bwb.de/content/language2/html/1001.php>

Environmental protection is self-evident at Berliner Wasserbetriebe. By observing environmental aspects as well as the economic and social concerns, we ensure the basis for life for future generations.

The water cycle is the focus of quality and environmental protection. The groundwater is protected from contamination by Berliner Wasserbetriebe and consumed only to the extent that its replacement is assured. The qualified operation of the modern wastewater treatment plants ensures a minimum burden on lakes and rivers. Environmental protection means for us sustainable resource management through efficient use of engineering, material, energy and process media and the avoidance of wastes and emissions.

The limitations on activities in groundwater extraction areas and our plants contribute significantly to the protection of nature and animal life, since these areas provide refuge for many threatened animal and plant species.

Through continuous research and development, we work alone and with partners such as the Kompetenzzentrum Wasser Berlin and Berlin universities on the development of innovative processes for sustainable water management. We evaluate new processes, technologies and services with respect to their cost effectiveness, implementability and environmental compatibility even at the planning stage. We consistently integrate third parties involved into our environmental protection measures.

Every employee is aware that he or she has a role to play in the implementation of the environmental policy. The environmental awareness and qualification of our employees is assured and enhanced by selective training and further qualification.

Our actions are oriented to the needs of our customers. To this end, we maintain an intensive dialogue with the public and provide information on our environmental policy. In addition we work constructively with the authorities and contribute to ensuring environmental responsibility among the people living in the region.

L'étude de cas présentée, menée par Gaël Gonzales et Joël Houdet en 2009 sur la Berliner Wasserbetriebe de Berlin, cherchait à identifier et quantifier les interactions d'une station d'épuration avec la Biodiversité et les Services écosystémiques

Il s'agissait notamment d'inciter l'entreprise à réfléchir au flux de matières et d'énergie ainsi que sur la qualité des eaux en amont du process industriel.

Gaël Gonzales et Joël Houdet ont montré qu'il était possible :

- « de classer les entrées de matières issues de la biodiversité en fonction de leur degré de transformation anthropique et selon que leur utilisation génère ou non des entrées (produits) ou sorties monétaires (coûts/dépenses internes)»
- « d'évaluer quantitativement les bénéfices (ou dommages) écosystémiques que l'entreprise dérive des différents services écosystémiques avec lesquels elle est en interaction».

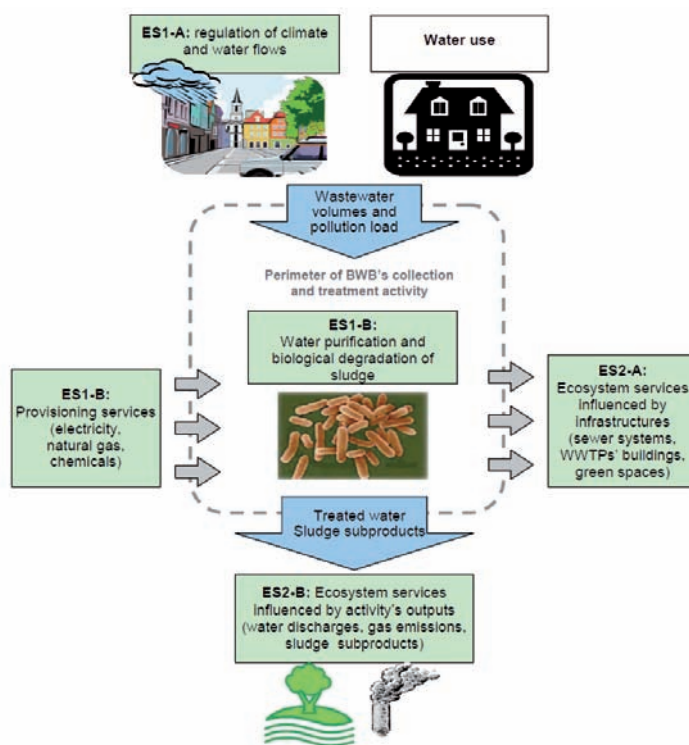
Dans le cas de la station d'épuration de Berlin, les préoccupations premières sont la purification des eaux, la digestion des boues et, étroitement lié aux services écosystémiques (cycle de l'eau, régulation du climat, ..) la quantité, le débit et le contenu des eaux usées entrantes. Travailler sur la qualité des eaux en amont par une meilleure gestion des services écosystémiques, peut permettre à la station une plus grande efficacité. Par exemple, limiter les résidus pour pouvoir valoriser les boues en agriculture et donc passer d'un coût à un bénéfice

L'étude, menée par Gonzalez et Houdet en 2009, montre les interactions entre la station d'épuration des eaux usées de BWB et les services écosystémiques :

ES1 – Les (dégradations de) services écosystémiques qui influencent directement et indirectement l'activité de BWB (contribuant à ses revenus):

ES2 – Les (dégradations de) services écosystémiques influencés par l'activité de BWB:

- (ES2-A) les (dégradations de) services écosystémiques influencés par les infrastructures de collecte et de traitement de BWB;
- (ES2-B) les (dégradations de) services écosystémiques influencés par les flux sortants de la station de Wannsdorf.



Ce constat soulève les questions suivantes :

- Comment la viabilité de la biodiversité peut-elle devenir une variable stratégique clef au cœur des processus de décision de BWB / Wassmannndorf ?
- Comment valoriser les pratiques favorables à la biodiversité remarquable et aux services écosystémiques utiles à d'autres agents pour l'ensemble des interfaces d'interactions ?

Les clauses contractuelles ne prennent pas directement en compte les BSE (absence de politique claire, d'objectifs / moyens quantifiés). Trois approches complémentaires sont alors proposées pour intégrer la Biodiversité et les services écosystémiques dans la stratégie de BWB

- Intégrer le foncier géré par BWB aux continuités écologiques : notamment, les espaces verts de la station d'épuration de Wassmannndorf pourraient faire l'objet d'une gestion favorisant la biodiversité ordinaire et remarquable
- Promouvoir les techniques d'ingénierie écologique sur l'ensemble des infrastructures avec des objectifs en matière de BSE co-construits avec l'ensemble des parties prenantes, dont le Pays de Berlin et les usagers / propriétaires fonciers adjacents.
- Inclure des critères de performance complémentaires dédiés aux BSE au sein des clauses contractuelles sur lesquelles est fondée l'activité de BWB: négociées avec les parties prenantes, ces nouveaux critères impliqueraient des mécanismes de financement appropriés et pourraient conduire à des changements en matière de sources de revenus.

Ce travail a permis une prise de conscience du fait que

- l'ensemble de l'économie interagit de manière directe ou indirecte avec le monde du vivant. Ces interactions peuvent s'envisager à différents niveaux : le sites et les territoires adjacents ou encore l'international qui suppose de prendre en compte l'activité des filiales.
- Diverses fonctions et compétences peuvent être concernées au sein de l'entreprise. C'est donc bien une stratégie d'entreprise qu'il faut mettre en place.
- La phase de transition vers les dynamiques de prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques suppose un travail avec les parties prenantes et un accompagnement par des politiques publiques. Cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique.

L'étude conclut également que le bilan carbone n'est pas à même de rendre compte des co-évolutions entre biodiversité et entreprise (vue trop partielle).

Pour avancer, BWB a besoin d'un système d'information comptable qui associerait coûts et revenus avec des indicateurs de suivi des BSE.



La présentation de Michel Trommetter
http://www.reseau-pwdr.be/reseau-pwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1881



Visite 1 : Carmeuse : Intégration de la production dans un système de management de l'environnement (ISO 14001), visite de la Carrière de Moha



Frédéric DE VISSCHER a travaillé pendant 4 ans comme avocat dans un cabinet spécialisé dans les matières environnementales. En 1998, il rejoint CARMEUSE en tant que Conseiller juridique où il intègre le Service Environnement et Patrimoine de la société. Il s'occupe de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre des activités industrielles ainsi que de relations avec les autorités publiques et les riverains des usines.

Il a géré la mise en place de la certification ISO 14001 de l'ensemble des sièges belges de CARMEUSE dès 2001. Il a participé également à la mise en place de cette certification dans les sièges d'exploitation étrangers et notamment en Afrique. Le système Iso 14001 concerne en particulier le système de management environnemental de l'entreprise. Le Service Environnement et Patrimoine de CARMEUSE Belgique gère également le réaménagement des sites carriers après exploitation.

La certification ISO 14001 repose notamment sur la définition d'une politique environnementale (déclaration d'intention et engagement de l'organisme), la planification des impacts et risques environnementaux à analyser, l'identification et l'application de processus pour atteindre les objectifs fixés au préalable en matière d'environnement, le contrôle des indicateurs de performance et mise en œuvre d'actions correctives, ...

Il s'agit d'une démarche volontaire qui donne un outil de gestion pour intégrer ces questions dans le management de l'entreprise, mais ne donne pas pour autant une obligation de développement durable.

Carmeuse, entreprise fondée en 1860, utilise les ressources naturelles telles que les pierres, l'énergie, l'eau dans sa production et cherche par cette démarche volontaire (Iso 14001) à réduire l'impact de ses activités sur la biodiversité et les services écosystémiques. Chaque site de production est intégré dans le système de Management environnemental. Des procédures strictes, des objectifs d'amélioration et de reporting réguliers encadrent les activités industrielles. Par cette démarche, Carmeuse cherche à analyser, maîtriser et surveiller et limiter les impacts (énergie, eaux,...).

Cette démarche se poursuit jusqu'à la réhabilitation des sites. C'est celui de Moha que fut l'objet de la visite, menée

par Luc Marechal, forestier. Les sites en fin d'exploitation font en effet l'objet d'un travail de réhabilitation conséquent qui dépasse le simple stade de la réhabilitation pour offrir de nouveaux services écosystémiques à la collectivité. Pour Moha, site de 190 hectares, le travail de réhabilitation s'opère en collaboration avec des botanistes et des naturalistes afin d'y amener de la biodiversité.

Ainsi, sur Moha, c'est 10.000 arbres (29 essences) qui sont plantés chaque année. Les plantations se font sur base du fichier écologique des essences de Wallonie et prennent en compte les exigences hydriques, de sol et les conditions de vent. Des essais sont réalisés en collaboration avec différents services. Par exemple, replanter du Cèdre de Liban, présent sur nos territoires depuis bien des années et suivre son évolution. 70 hectares plantés sur les 97 sont labellisé PEFC. C'est aussi un projet de gestion de pelouse calcaire par pâturage ovin.

Un suivi de l'évolution de la biodiversité sur le site et le développement des projet se fait en concertation avec des organismes comme Natagora ou le SPW. Aujourd'hui, des parties du site sont ainsi reconnues comme zone natura 2000.

Ainsi, d'une utilisation des ressources naturelles pour une activité économique, nous arrivons au développement de nouveaux services pour la collectivité par le développement de la recherche et d'un suivi sur la biodiversité et les services écosystémiques. Comment intégrer cette activité dans un bilan biodiversité qui facilite la prise en compte de cet enjeu par toutes les parties prenantes ? Telle fut la question finale de cette visite en se promettant de poursuivre la réflexion.



Visite 2 : ECOSEM SPRL



Notre société est spécialisée dans la protection et le développement de la biodiversité dans les espaces verts privés et publics (ou assimilés).

Trois axes principaux sont développés au sein de la société

1. Production et commercialisation de semences et de plantes sauvages d'origine régionale garantie ;
2. Expertises et conceptions d'aménagements favorables à la biodiversité ;
3. Aménagements et entretiens d'espaces verts et de réserves naturelles en faveur du développement de la biodiversité.

Production et commercialisation de semences et de plantes.

Le projet « ECOTYPES », mis en place depuis 1995 avec le soutien de la Division Nature & Forêt (Ministère de la Région wallonne) et en collaboration avec divers centres universitaires, a pour but de récolter des semences et des plantes, principalement en région wallonne, mais aussi dans le Nord de la France – avec l'aide du Conservatoire botanique de Bailleul, et d'établir une collection-mère.

Ensuite, les semences produites dans la collection font l'objet d'une multiplication à plus grande échelle en collaboration avec des agriculteurs de la région, encadrés par la société.

Les plantes en pots sont produites directement par ECOSEM sprl et par une asbl à vocation sociale. Pour une production respectueuse du développement durable, les serres ne sont pas chauffées en hiver. Ce projet est aujourd'hui étendu aux plantes bulbeuses et aux arbustes à petits fruits. Les produits sont commercialisés dans une aire géographique limitée à la Belgique et aux régions voisines. Ainsi, pour la France, la limite sud est dessinée par la vallée de la Loire.



La présentation de ECOSEM

http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1901

Expertises et conceptions

ECOSEM sprl propose ses services pour l'étude et la conception d'aménagements favorables au maintien de la biodiversité et à son développement. Dans ce cadre, plusieurs institutions font régulièrement appel à la société (ex.: Ministère de la Région wallonne, Fondation Roi Baudouin, Province de Brabant wallon, ...).

La société aide également les architectes paysagistes et les bureaux d'études dans le cadre de l'établissement de cahiers des charges spécifiques.

Ce service est également proposé aux particuliers pour leur jardin.

Enfin, depuis 2007, l'UWE fait appel aussi à la société pour développer la nature aux abords des entreprises dans différents parcs d'activités économiques.

Aménagements et entretiens

Depuis 2005, ECOSEM sprl propose également ses services pour l'aménagement et l'entretien d'espaces verts (y compris les réserves naturelles).

Ainsi, depuis 2006, la société est chargée de la gestion de la réserve naturelle de Gentissart. Elle est régulièrement sollicitée par la commune de Lasne pour l'entretien de saules têtards ou pour le curage doux de ruisseaux. La société est également intervenue dans le cadre de contrats de rivières en Brabant Wallon.

Plusieurs propriétés privées font l'objet d'interventions par la société.

ECOSEM sprl a également réalisé plusieurs aménagements (ex. : verger conservatoire) au Centre A. de Marbaix, dans un but didactique.

La société aménage les parcs éoliens de la société Air Energy (Perwez, Sombrefe, Marbaix, Fosse-la-Ville, ...) et développe aujourd'hui ses activités au niveau des PME soucieuses également de préserver le patrimoine naturel (ex.: SOLUTIA).

Notre société a toujours eu une vocation sociale. Nous accueillons régulièrement des stagiaires de l'asbl CRABE. Deux anciens stagiaires ont par ailleurs été engagés depuis..



Ca s'est dit dans l'atelier !

Les premiers enseignements sont :

- Des entreprises wallonnes démontrent leur capacité à intégrer dans leur stratégie la gestion des biens publics environnementaux, au delà des obligations légales. Un débat s'est engagé sur la plus grande efficacité d'une politique de normes plutôt qu'une démarche volontaire. Une démarche volontaire peut mener à des résultats très intéressants et il n'est pas nécessaire de passer par des contraintes pour arriver à des résultats. Mais il peut être utile d'agir sur les normes de produits plutôt de se focaliser sur un zoning ou une entreprise isolée. Les responsabilités sont aussi chez les citoyens et les acteurs publics.
- Nécessité de développer des outils permettant d'intégrer cette réflexion au sein des entreprises : outils comptables, modalité de compensation
- Promouvoir les démarches favorisant le passage d'une logique de respect des normes à une logique de véritable gestion des biens publics environnementaux
- Travail d'identification et de valorisation nécessaire des services éco-systémiques que les entreprises peuvent rendre à la collectivité
- Importance d'une approche transversale pour piloter et accompagner les démarches (rôle que peut jouer une association d'entreprises) mais aussi de la concertation avec les parties prenantes et d'un accompagnement par des politiques publiques
- Les expériences citées ne sont reproductibles que s'il est démontré un lien fort entre l'activité et la biodiversité et les services écosystémiques. La définition de ce lien est donc importante et une étape essentielle de la démarche.
- La responsabilité sociétale et éthique des entreprises est une motivation pour les grandes entreprises qui veulent soigner leur image de marque. Elles disposent de moyens pour le faire. Dans les PME et TPE, la motivation peut être différente mais les efforts sont plus conséquents par manque de ressources humaines, techniques ou financières.
- Des critères de biodiversité sont à intégrer dans toutes les activités économiques (pas seulement celles qui y sont directement liées comme Vittel ou BWB). La préservation des captages d'eau minérale naturelle est intéressante pour Vittel, car la qualité des eaux y est directement liée. De même pour BWB qui aura plus facile de recycler les boues issues de la station d'épuration si la qualité des eaux est meilleure au départ (sans pesticides). Mais il y a d'autres activités plus indirectement liées à qui il faudrait donner des outils de comptabilité environnementale très pratiques. Même une activité de type bancaire doit aborder ce genre d'indicateur.
- En Wallonie, le permis d'environnement est un outil très pratique pour aider l'entreprise à mesurer son impact sur l'environnement. Il n'est pas nécessaire d'inventer de nouveaux outils.

Pistes à travailler :

- Rôle des animateurs de territoire dans le lien entre entreprises, territoire et gestion des biens publics environnementaux.
- Renforcement de la démarche de conception des outils permettant aux entreprises d'intégrer la gestion des biens publics environnementaux dans leur stratégie.
- Soutien aux entreprises qui développent une activité économique dans la gestion de biens publics environnementaux (production de semences indigènes, collaboration GAL)
- Poursuite de la réflexion avec les fédérations d'entreprises ou des classes moyennes sur le passage d'une logique de respect des normes à une logique de gestion des biens publics environnementaux
- Poursuite de la réflexion sur la notion d'écodisign, d'écoconception ou de métabolisme du territoire
- Identification des services que les entreprises peuvent rendre à la collectivité (exemple de Carmeuse : recherche sur les essences d'arbres,...)

La forêt multifonctionnelle au service de la société : quelle gestion pour quelles contributions ?

Les questions de départ



- La prise en compte des services rendus par la forêt ouvre de nouvelles perspectives et demande de réfléchir à de nouveaux modes de gestion des espaces forestiers. Le forum proposé tentera de montrer comment une gestion innovante et raisonnée en fonction des différents rôles de la forêt, peut apporter
- des plus-values certaines aux propriétaires (qu'ils soient privés ou publics) et aux usagers. En ce sens, la mise en place de Paiements pour les Services Environnementaux contribue à la gestion durable des forêts.
- Comment une même forêt peut être tour à tour source de revenus, habitat, terrain d'expérimentation scientifique, aire de jeu et de découverte, etc
- Qu'entend-on par « Forêt multifonctionnelle » et quels sont les différents services rendus par les écosystèmes forestiers?
- Comment la multifonctionnalité de la forêt est-elle appréhendée au niveau européen ?
- Comment les gestionnaires des autres Etats membres prennent-ils en compte la multifonctionnalité de la forêt ? Quelle gestion adaptée ? Quels objectifs ?

Quelles contraintes ? Pour quels résultats ?

- Comment un propriétaire privé oriente sa gestion forestière vers une gestion multifonctionnelle ? Avec quels objectifs ? Quels sont les bénéfices et les contraintes rencontrées ?

Plan de l'atelier et des visites de terrain

L'atelier du 18 novembre

- Propriété forestière et rôle multifonctionnel de la forêt, par Pablo Almarcha, COSE (Espagne)
- Rôle multifonctionnel de la forêt et gestion concertée, l'exemple d'un Bosgroep, par Jan Seynaeve, Zinderkempen Bosgroep (Belgique - Flandres)
- «Naturäventyr I Finnskogen» (Nature et aventure dans le Finnskogen), projet LEADER d'ouverture d'une zone forestière au public, entrepreneuriat de jeunes propriétaires tourné vers la chasse, le tir, la pêche, l'équitation et le tourisme en forêt, par Eva Forsgren et Emelie Dunger - bénéficiaires du projet du GAL «Växtlust Värmland» (Sweden)

Les visites de terrain du 19 novembre

- Forest Life, forêt privée de Sart-Bernard : présentation du projet et visite commentée par Emmanuel Desclée (ForestLife), Philippe de Wouters (SRFB) et Olivier Noiret (expert forestier)
- Bois de Lauzelle à Louvain-la-Neuve, forêt didactique de l'Université Catholique de Louvain, visite commentée par Olivier Baudry (UCL)
- La valeur récréative de la forêt en Région Wallonne, par Vincent Colson (Valbois)

Atelier animé par Maud DAVADAN et Benoît DELAITE, Cellule d'Animation du Réseau (m.davadan@reseau-pwdr.be et b.delait@reseau-pwdr.be)



Propriété et rôle multifonctionnel de la forêt (Espagne)

Pablo Almarcha (COSE – Confédération des Organisations de Sylviculteurs d'Espagne) – Espagne



Pablo Almarcha est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur (B.S. + MSc) en Foresterie, avec une orientation en Gestion de la Forêt et du Pastoralisme de l'Université Polytechnique de Madrid, d'une spécialisation en Gestion de projet international de l'Université Rovaniemi de Sciences Appliquées (Finlande) et d'un master et Administration et Gestion de l'Environnement de la Fondation Biodiversité (Espagne).

Depuis 2008, Pablo travaille pour la Confédération des Propriétaires Forestiers (COSE) comme Conseiller sur les forêts méditerranéennes et les feux de forêts. Il réalise le même genre de mission pour la Confédération européenne des Propriétaires forestiers (CEPF) depuis 2009. Dans ses attributions, il a également la représentation de COSE et CEPF au Groupe de Travail sur la Forêt et le Liège ainsi qu'au niveau des instances liées au Développement rural.

Avant d'être impliqué dans les questions de propriété forestière, il a travaillé pour plusieurs parcs naturels en Espagne, comme technicien dans une firme de consultance environnementale et dans un projet de coopération avec le Sahrawi Refugee Camps à Tindouf (Algérie).

Résumé

«La durabilité des forêts dépend directement des revenus générés. Avec ces revenus, les propriétaires forestiers sont en mesure d'exécuter les opérations forestières nécessaires pour assurer une gestion durable des forêts ».

Pour les propriétaires forestiers européens, la gestion durable des forêts est un principe fondamental qui permet d'assurer des forêts saines et productives et qui offre d'un point de vue économique, environnemental et social, des moyens efficaces pour lutter contre le changement climatique planétaire.

En Europe, la forêt pousse plus vite qu'elle n'est récoltée. Les forêts d'Europe croissent de plus de 760 millions de mètres cubes par an. Seuls les deux tiers de cette augmentation

est récoltée actuellement. Par conséquent, la biomasse accumulée dans les forêts européennes augmente chaque année.

Dans la forêt méditerranéenne, si cette accumulation de matières combustibles n'est pas gérée correctement, les risques d'incendies de forêt seront fortement accrus. Le risque de feux de forêt dépend donc du degré de gestion des forêts, et à cet égard les familles propriétaires de forêts peuvent jouer un rôle déterminant dans la prévention des incendies de forêt. Lorsque la sylviculture est négligée, il existe un danger croissant du aux combustibles très inflammables qui se trouve dans la forêt.

Les forestiers privés utilisent leurs ressources de bois pour construire et exécuter des infrastructures - routes, des réservoirs d'eau - et ils gèrent la forêt pour aider à prévenir les incendies. Ces responsabilités ne sont pas largement connues, et donc ne sont pas valorisées par la société.

La forêt méditerranéenne a une productivité très faible de bois. De ce fait les revenus liés à la production de bois ne sont pas suffisamment rentables pour permettre aux propriétaires forestiers méditerranéens (publics et privés) d'effectuer les travaux forestiers nécessaires.

En raison de la nécessité d'obtenir plus de revenus tirés de la forêt, la gestion sylvicole dans toute l'Europe a traditionnellement pris en compte le rôle multifonctionnel des forêts : les forêts fournissent du bois, de l'énergie – à la fois directement (bois) et indirectement (biomasse), et un grand nombre de produits forestiers non ligneux, des services, y compris le pâturage et la production de fourrage pour les animaux d'élevage et semi-sauvages.

La Dehesa donne un parfait exemple du rôle multifonctionnel des forêts : elle combine la sylviculture, l'agriculture et l'élevage dans un système à peu intensif et elle préserve la biodiversité dans cet écosystème façonné par l'homme. Les cheptels régulent en broutant l'augmentation de la biomasse végétale et recyclent les éléments nutritifs, en les gardant à la surface du sol, à la disposition des plantes.

La rentabilité de la Dehesa est basée sur la réduction des apports énergétiques, la recherche de l'autosuffisance.

<http://www.selvicultor.es>

Mail : pablo.almarcha@selvicultor.es

Phone : +34 91 547 64 46

Mobile : +34 628 320 803



La présentation de Pablo Almarcha

http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1885



Compte-rendu de la visite du Réseau en Andalousie

http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1761

Les « Bosgroep » en Flandre (Belgique) – Développer la forêt multifonctionnelle !

Jan Seynaeve (Zuiderkempen Bosgroep vzw) – Flandre (Belgique)



Jan Seynaeve est né à Courtrai (Belgique) en 1965. Il devient diplômé en tant que ingénieur agronome spécialisé en sylviculture en 1988. En 1989, il obtient un certificat en politique de production et une agrégation. Entre 1989 et 1993 il débute sa carrière professionnelle avec l'ONG ACT au Salvador. Là, il coordonne un projet de développement rural dans les montagnes avoisinantes du Honduras.

C'est sa première confrontation à l'importance d'une approche participative et intégrative au développement durable. Il prend donc l'initiative de former les sylviculteurs en matière de protection d'une ancienne forêt afin de conserver les ressources en eau pendant les périodes de sécheresse. En 1994 et 1995 Jan Seynaeve coordonne, en collaboration avec la fédération des employeurs chrétiens, un projet DO GO (des pratiques d'exploitation efficaces et sans bornes) au Salvador. Dans ce programme, les gestionnaires de petites entreprises sont formés.

De retour en Belgique en 1996-1997, il continue sa carrière en tant que consultant en matières environnementales à Bruxelles (Vorst). Il est chargé de tous les projets environnementaux de la Ville. Cette expérience s'avère utile en 1998-1999 à NV Technum (Tractebel) où il travaille en tant que gestionnaire de projets environnementaux.

Jan Seynaeve se retrouve finalement avec son premier amour, c'est à dire la forêt et sa gestion. En 1999, il devient employé de la Province d'Anvers et chargé de la gestion forestière dans la région de Kempense Heuvelrug. Sous sa direction, les premières prescriptions du groupe forestier sont élaborées et le premier groupe forestier de Flanders Kempense Heuvelrug est fondé. En 2002, il crée un nouveau groupe forestier, Zuiderkempen, qui est établi le 3 juin. Nourri de ses expériences dans des pays en voie de développement, il a élaboré une approche participative au développement de points de vue en matière de gestion et d'accessibilité forestière. En 2010, il existe déjà 19 groupes forestiers en Flandres et le groupe forestier Zuiderkempen compte plus de 1.000 propriétaires de forêt privée.

Résumé

En Flandre, seulement 10,8% du territoire est couvert par la forêt, dont 70% de forêts privées. Les forêts privées sont en moyenne inférieure à 1ha et sont peu ou mal gérées.

Le « bosgroep » (groupement forestier) est un concept à la fois nouveau et innovant : il est financé par le gouvernement flamand au titre d'association à but non lucratif, dans l'objectif de soutenir la gestion forestière et d'améliorer les différentes fonctions de la forêt.

L'objectif principal des 19 « bosgroep » qui se sont développés en Flandre depuis 2003, est d'impliquer les propriétaires privés dans une gestion collaborative et durable de la forêt. Le coordinateur, soutenu par des techniciens et des volontaires, va à la rencontre des propriétaires et leur explique l'importance de bien gérer leurs forêts. Ensemble, ils créent une situation « gagnant-gagnant », en stimulant la gestion et les propriétaires, en canalisant les subventions. Le « bosgroep » reste une plate-forme neutre et le propriétaire conserve toujours toutes les décisions sur sa propre propriété.

La meilleure façon de créer cette collaboration « gagnant-gagnant » est de créer la confiance et de renforcer la motivation, de développer des processus d'apprentissage et de développer des visions communes à long terme.

Le territoire du Bosgroep Zuiderkempen représente 2905 ha et compte 1008 membres. Ce groupement forestier a été le premier développé en Flandre et reste un pionnier en matière de gestion collaborative. Pour ce « bosgroep », la multifonctionnalité des forêts est vraiment primordiale et se catégorise selon trois axes complémentaires et fondamentaux : la fonction économique, la fonction écologique, et enfin la fonction sociale ou récréative.



Lien vers la description du Bosgroep Zuiderkempen : <http://www.bosgroep.be/site/bosgroepen/zuiderkempenmeer.htm>

Au travers d'un plan de gestion, la fonction économique de la forêt est renforcée par la création de nouveaux emplois, la récolte et la vente de bois, l'augmentation des revenus liés au tourisme.

Pour appuyer le rôle écologique des forêts, le « bosgroep » se concentre sur le développement de lisières (écotones), sur la protection de la biodiversité et la recherche des solutions alternatives pour lutter contre les espèces exotiques. Le territoire du « bosgroep » est classé Natura 2000 et zone de Paysage Protégé. Les gestionnaires sont tenus de respecter des règles strictes en raison de ces classifications.

Les aspects sociaux ne sont jamais négligés : le coordinateur et les techniciens passent d'abord par une phase d'écoute (pas seulement auprès des propriétaires, mais aussi en prenant en considération les utilisateurs de la forêt). Ils notent les potentiels conflits d'usage, et proposent ensuite des alternatives afin de trouver la solution la plus juste pour tout le monde comme par exemple en développant ensemble des plans d'accessibilité (ouverture de la forêt au public) qui satisfassent les futurs usagers aussi bien que les propriétaires.

Enfin, la gestion collaborative est une clé qui permet une mise en œuvre durable de la gestion multifonctionnelle de la forêt, à un coût relativement faible.

Mail : jan.seynaeve@groenkempen.provant.be
Téléphone : +32 (0) 14 / 27 96 55
GSM : +32 (0) 474 99 99 35



La présentation de Jan Seynaeve
http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1961

Le compte-rendu de la visite d'un Bosgroep
http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1781



Usage multifonctionnel de la forêt dans le Nord Värmland – projet LEADER (Suède)



Eva Forsgren (Torsby Jaktvårdskrets organisation de chasseurs, propriétaire forestier) – Suède

Eva Forsgren est originaire de Torsby dans le Värmland en Suède. A la retraite, elle était professeur dans le domaine des soins de santé et de la formation des infirmières. Elle a également suivi des formations en contrôle environnemental.

Elle chasse depuis 40 ans, principalement l'élan mais aussi l'ours sauvage et le cerf dans le nord de l'Allemagne.

Aujourd'hui, elle est propriétaire d'une forêt privée mais aussi présidente de l'association de chasseurs Torsby Jaktvårdskrets dont les principaux objectifs sont la chasse et la préservation de la nature, sur une zone rurale de 150000 hectares, principalement recouvertes de forêts.

Torsby Jaktvårdskrets est une association locale de chasseurs (appartenant à l'association nationale suédoise "Svenska Jägareförbundet"). Elle mène un projet appelé "Naturäventyr I Finnskogen" (Nature adventure in Finnskogen). Finnskogen

Est un district forestier suédois où les Finnois se sont installés depuis plusieurs années. Le principal objectif de ce projet est de créer une plateforme spéciale pour les jeunes qui veulent développer des idées d'entreprises en lien avec la vie sauvage : camps dans les bois avec formation à la chasse, tir, tourisme pêche, activités équestres ou canines,...

Mail : bosse.eva@telia.com

Mobile : +46 (0) 76 80 88 383

Emelie Dunger Rådström (bénéficiaire du projet LEADER «Naturäventyr I Finnskogen»– GAL «Växtlust Värmland») – Suède

Emelie Dunger Rådström est originaire de Torsby dans le Värmland (Suède).

Elle chasse l'élan et les oiseaux. Elle forme les candidats chasseurs. Elle a suivi un cursus académique en formation équestre et accompagnement des jeunes. Elle est aussi diplômée en tourisme et formation à l'entrepreneuriat (création d'entreprises). Emelie est actuellement une des plus jeunes investies dans le projet "Naturäventyr I Finnskogen". Depuis le début, elle partage ses idées et construit activement le projet.

Mail : emelie.dunger@hotmail.com

Mobile: +46 (0) 73 83 14 529

Résumé

Nous sommes cinq personnes travaillant ensemble dans le projet LEADER du GAL Växtlust appelé «Nature Adventure in Finnskogen» mais notre véritable dénomination de projet est "Trouvez la Forêt Aventure". Nous représentons Finnskogen au sein de la municipalité de Torsby dans le Värmland.

Nous sommes des chasseurs amateurs et appartenons à l'association suédoise des chasseurs (Svenska Jägareförbundet). Nous vivons dans une commune forestière et chassons dans les bois. Notre mode de vie est tout à fait semblable à celui des autres membres de la commune.

Beaucoup de personnes à Torsby tirent leurs revenus de la foresterie, comme propriétaires, ouvriers forestiers ou employés. La municipalité a trois types de propriétaires différents : la majeure partie sont des propriétaires privés, ensuite des compagnies forestières et l'église.

Dans toutes les forêts, les propriétaires chassent. La chasse est un important secteur d'activité à cause du nombre élevé d'animaux qui détruisent la forêt en y pâturant. Ainsi, comme nous menons des activités de préservation et de gestion forestière, via la chasse, il s'agit d'une utilisation alternative de la forêt.

Lors de la dernière chasse à l'élan organisée dans le Finnskogen, est née l'idée d'organiser des camps pour les jeunes comme une nouvelle stratégie d'utilisation des ressources de la forêt. Les grandes anciennes forêts du Finn offre une grande capacité de calme et de challenge. De plus, il y a une faune et une vie animale typiques du paysage naturel et culturel finnois

Dans Torsby Jaktvårdskrets, nous avons des jeunes en capacité d'offrir des activités de camp autour de la chasse et son apprentissage, de l'équitation, du vélo tiré par des chiens, de la pêche, d'excursions culturelles, safaris, pentathlon, ... Nous pensons que les activités de plein air procurent une compréhension du travail environnemental.

En Suède, il y a trois générations qui ont déserté la campagne pour la ville. Nous vivons en milieu rural et il est difficile de garder les jeunes par de l'emploi. De fait, nous voyons une opportunité d'avoir des sources de revenus alternatives de la forêt en offrant des aventures plein air pour des clients intéressés, et donc de démarrer du business pour les jeunes.

Les revenus tirés de la forêt sont le bois / bois à pâte / gamme de particuliers déterminés par les prix de demande et dans le monde. Le tourisme forestier ne peut pas rivaliser avec les prix du bois mais il peut durer plus de temps que la régénération de la forêt. La chasse est maintenant une importante source de revenus de la forêt.

L'éco-tourisme est basé sur des réseaux avec de nombreux petits acteurs qui coopèrent avec leurs spécialités et leur imagination basées sur la culture du district.

Website : http://vaxtlust.se/beviljade_projekt_2010_torsby_jaktvardskrets.html

Le projet en images

a) Camp de jeunes Böhönen



b) Ecole de chasse, tir aux clays et chasse



c) Formation à la pêche



Visite 1 : Forest Life: une forêt privée multifonctionnelle

Descriptif de l'expérience : reprise familiale d'une propriété de 70 ha, dans une optique de gestion durable, multifonctionnelle et patrimoniale.



Contexte et enjeux pour le territoire / la structure :

La propriété de Forest Life est composée de 50 ha de forêt et de 20 ha de terres agricoles qui ont fait l'objet d'un héritage de famille. Les héritiers ont choisi de former une société pour éviter le morcellement, conserver l'esprit de famille et développer ensemble une gestion cohérente de cet espace agro-forestier.

La difficulté majeure a été de trouver des orientations générales qui satisfassent les objectifs de chacun.

Le site remplit plusieurs fonctions :

- Forêt du gestionnaire : production de bois d'œuvre et de bois de chauffage.
- Forêt écologique : conservation de la nature, habitat pour la faune et la flore, stockage de carbone.
- Forêt de la réflexion : source d'observation, d'apprentissage, d'essai et d'expérience.
- Forêt découverte et plaisir : réservée à l'usage privé mais également ouverte au public lors d'évènements ponctuels.
- Forêt patrimoniale : bien foncier, mais aussi culturel, transmis entre générations.

Historique et facteurs déclenchants de l'action :

- 2006 : Création d'une société entre les membres d'une fratrie.
- 2006 : Identification des zones à haute valeur biologique, des zones à améliorer et des espaces multifonctionnels (en partenariat avec un expert forestier et un expert agricole).
- 2006 : Certification forestière PEFC.
- 2007-2008 : Formation terrain en activités forestières et en maraîchage.
- 2007-2009 : Plantations de haies indigènes.
- 2009 : Création d'une mare en zone forestière.
- 2009 : Début de conversion biologique sur toute la zone agricole.

Objectifs de l'action :

- Maintenir un héritage patrimonial sans diviser la propriété.

- Se former et développer des compétences de gestionnaire forestier/agricole.
- Envisager et penser la gestion du site de façon écosystémique (en réfléchissant à l'échelle de l'ensemble de la propriété).
- Aménager des transitions douces entre la zone forestière et la zone agricole.
- Augmenter la capacité d'habitat de la faune et la flore (zones écotones).
- Suivre l'évolution de la biodiversité sur le site.
- Conserver et protéger les sols (zone argileuse à forte hydromorphie).
- Sensibiliser le public au rôle multifonctionnel de la forêt, des lisières forestières et des haies indigènes.
- Transmettre des messages en terme de cohérence et d'autonomie écologiques.

Publics visés :

- Toute personne à la recherche d'aménagements cohérents de leur(s) espace(s).
- Les curieux ou amoureux de la nature.
- Les enfants qui prendront la relève !

Procédures et modalités d'actions :

- Plantation de haies indigènes « multi strates » en mélange afin d'augmenter le nombre de « relais-refuges » sur le site.
- Création d'une mare en zone forestière
- Maraîchage biologique en traction animale.
- Visites guidées, accueil de mouvements de jeunesse, formations, conférences.

Amis « guides » associés à cette action :

- Philippe de Wouters, expert forestier (SRFB – Société Royale Forestière Belge).
- Manuel de Tillesse, expert en écologie et agronomie (Faune et Biotope asbl).
- Vincent Gobbe, expert en sol organique (Comité Jean Pain asbl).

Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération :

- Fonds propres des propriétaires.
- Subsidés « Aide à l'Agriculture Biologique » et « Haies indigènes ».
- La vente pluriannuelle de bois d'œuvre.
- La vente de légumes.
- Participation forfaitaire demandée lors de l'organisation de visites.

Les perspectives :

- Reboisement d'une zone forestière proche de la mare.
- Aménagement biodiversité du site.
- Plantation de petits fruits dans la zone de maraîchage.

Contact : Emmanuel Desclée

E-mail : edesclée@skynet.be / Tel. +32 (0)477 69 69 19

Description des stations forestières :

http://www.reseau-pwdr.be/reseau-pwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1941

Visite 2 : Bois de Lauzelle

Descriptif de l'expérience :

Gestion multifonctionnelle d'un bois privé appartenant à l'Université catholique de Louvain (UCL) : production de bois d'œuvre et de chauffage, conservation de la nature, recherche expérimentale, éducation, loisir...

Forêt didactique ouverte au public, en zone péri-urbaine.

Contexte et enjeux pour le territoire / la structure :

Propriété de l'Université catholique de Louvain, le Bois de Lauzelle est une forêt privée intégrant différents objectifs : exploitation forestière, étude scientifique, conservation de la nature, accueil du public et éducation. Cet espace répond ainsi parfaitement aux objectifs majeurs de l'Université : enseignement, recherche et service. Le Bois de Lauzelle constitue également un véritable laboratoire didactique de 198 hectares, proche des auditoires et parcouru par de nombreux étudiants, notamment bio-ingénieurs et biologistes.

Sur le plan de la recherche, l'intérêt scientifique du bois apparaît indéniable. Il est le lieu d'activités continues en foresterie, écologie, botanique, zoologie, pédologie et hydrologie. De nombreux mémoires de fin d'études et des thèses de doctorat y ont déjà assis leurs bases expérimentales.

Couvrant de nombreux vallons d'orientations diverses, le Bois de Lauzelle offre une diversité de paysages. De nombreuses associations végétales typiques peuvent y être reconnues. Cet ensemble varié, allant de la frênaie alluviale à la lande à callune, se développe en une mosaïque de sources, de ruisseaux, de pentes abruptes sèches et chaudes ou froides et humides, de sols variés. Ce site exceptionnel a été classé en 1994 et est aujourd'hui intégré dans le réseau Natura2000.

Le site remplit donc plusieurs fonctions :

- Forêt « découverte » : parcours didactique et arboretum ;
- Forêt du « gestionnaire » : production de bois d'œuvre et de bois de chauffage ; inventaire permanent des ressources forestières ;
- Forêt de la « recherche » : zone expérimentale pour les laboratoires de l'UCL (notamment pour l'Unité des eaux et forêts) ;
- Forêt « didactique » : lieu d'enseignements pratiques pour les étudiants futurs bio-ingénieurs et biologistes ; présence d'un marteloscope ;
- Forêt de « loisirs » : circuits de promenade en accès libre ;
- Forêt « écologique » : site Natura2000 et conservation de la nature, habitat pour la faune et la flore, stockage de carbone.

Historique et facteurs déclenchants de l'action :

- Acquisition progressive auprès de propriétaires privés des parcelles forestières lors du transfert de l'UCL vers le site de Louvain-la-Neuve, en création depuis 1971.

Objectifs de l'action :

Les missions essentielles de l'Université résident dans l'Enseignement, la Recherche et le service à la société.

Le Bois de Lauzelle participe à l'accomplissement de ces fonctions en assurant :

- l'enseignement des cours de sylviculture, d'écologie forestière, de dendrométrie, ... ;
- la recherche avec l'installation de dispositifs d'études ;
- le service en fournissant d'importantes fonctions non-marchandes au grand public.

Publics visés :

- étudiants et chercheurs de l'UCL ;
- habitants de la ville et des environs ;
- groupes scolaires ;
- mouvements de jeunesse ;
- curieux ou amoureux de la nature ;
- patients du centre neurologique William Lennox.

Procédures et modalités d'actions :

- Un garde forestier est engagé à temps plein pour les travaux d'entretien, de gestion et la surveillance du site ;
- Les étudiants ingénieurs forestiers participent à certaines opérations de gestion (éclaircies, plantations, ...).

Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération :

- fonds propres de l'Université : frais de personnel ;
- Région Wallonne et Communauté française de Belgique : subsides liés, par exemple, au tourisme ;
- vente annuelle de bois d'œuvre : le bois est marqué par les gestionnaires et l'abattage est réalisé par une société ;
- vente annuelle de bois de chauffage : paiement forfaitaire à la stère, le bois est débité sur place par l'acheteur ;
- l'accès au bois est gratuit pour les visiteurs.

Les perspectives :

- collaboration de plus en plus poussée avec les gestionnaires de la forêt de l'Université Notre-Dame de la Paix à Namur, dans le cadre de la fusion des deux Universités ;
- mise sur papier d'un plan d'aménagement actualisé ;
- application des mesures de protection Natura 2000.

Sources : site de l'UCL <http://www.uclouvain.be/bois-de-lauzelle.html>, Olivier Baudry.

Contact : Olivier Baudry

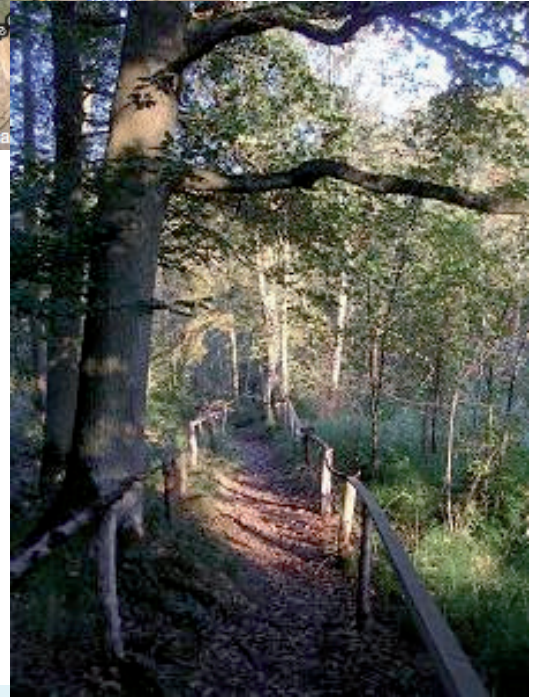
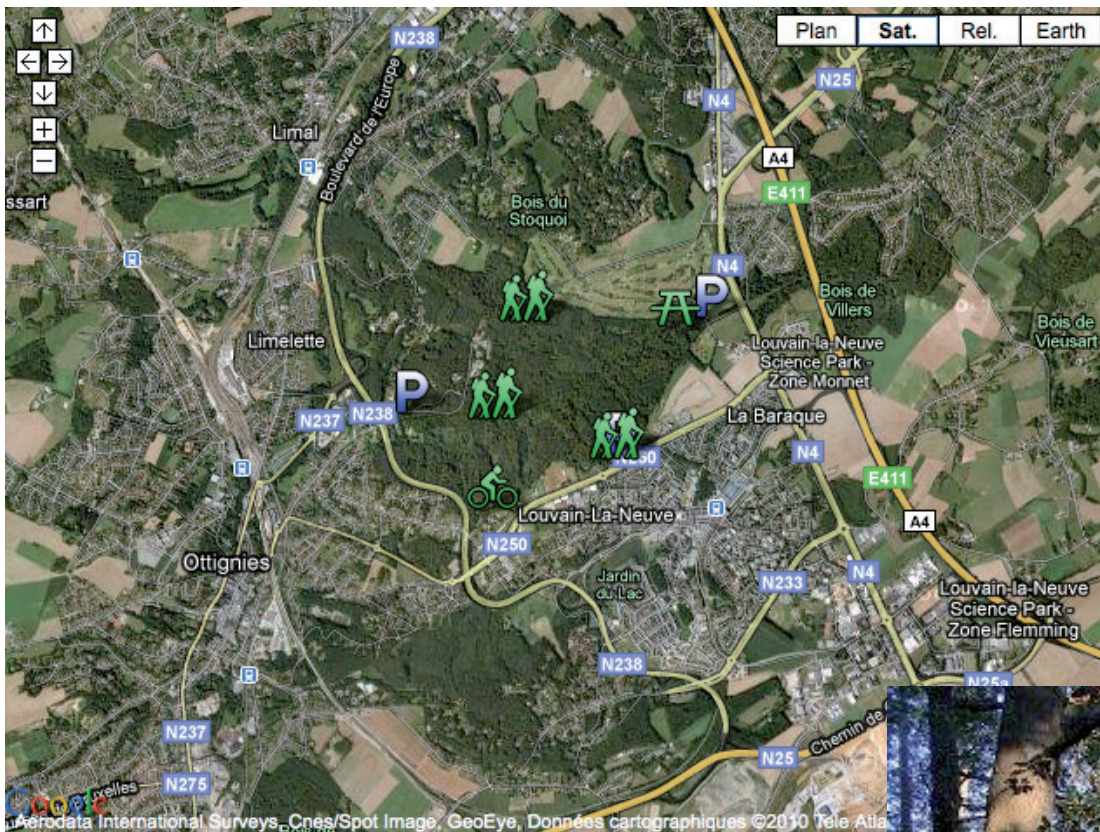
E-mail : Olivier.Baudry@uclouvain.be

Tel. : +32 / 10 47 37 05

UCL/AGRO-EFOR – Croix du Sud 2

1348 Louvain-la-Neuve

Belgique



Intervention : la fonction récréative de la forêt

Par Vincent COLSON, chef de projet Ressources Naturelles Développement ASBL



La présentation de Vincent Colson
http://www.reseau-pwdr.be/reseau-pwdr/centre-de-ressources/documentation/fr/index_fr.cfm?action=detail&id=1883

Ca s'est dit dans l'atelier !

Les premiers enseignements sont :

- Des propriétaires privés/gestionnaires de forêt (dé)montrent qu'ils ont intégré toute la réflexion liée à la multifonctionnalité de la forêt en vue d'une gestion durable.
- Les contraintes législatives et du bail à ferme freinent la gestion des biens publics environnementaux de manière concertée et dynamique.
- Les conflits d'usage sont un frein évident à la gestion multifonctionnelle et a fortiori un frein à l'ouverture des forêts au public.
- Il est difficile de mettre en œuvre une gestion multifonctionnelle cohérente à l'échelle d'un massif, à cause du morcellement, de la fragmentation des propriétés privées qui rend la gestion multifonctionnelle difficile voire impossible.
- Il faut valoriser des exemples de gestion collaborative des propriétés forestières comme levier positif de gestion durable et multifonctionnelle des forêts (ex. des bosgroepen flamands).
- La rentabilité économique des projets reste à démontrer : la valeur récréative des forêts wallonnes a été estimée et constituerait sur la base du consentement à payer un revenu certain pour le gestionnaire, mais concrètement quel système de paiement mettre en place ?

Ca s'est dit dans l'atelier ! (suites)

Commentaires et réactions suite aux exposés et visites »

En Suède, l'approche de la multifonctionnalité des forêts est spontanée, naturelle (tourisme, chasse familiale, cueillette ouverte à tous...), dans la droite ligne des traditions qui n'ont pas dû être cadrées ou cantonnées. La même conclusion semble s'appliquer en Espagne avec le système des Dehesas (agro-sylvo-pastoralisme). Certaines régions semblent donc être plus familières que d'autres à une approche multifonctionnelle de la forêt.

La gestion de forêts multi-usages oblige à tenir compte des différents usagers, dont certains ne sont pas très informés des contraintes ou opportunités de cette gestion. Il y a un gros travail pédagogique à mener pour lequel les forestiers ne sont pas encore prêts ou ne sont pas formés.

Les fonctions sociales de la forêt peuvent réduire les revenus forestiers (cas du bois de Lauzelle). En effet l'ouverture de la forêt au public a entraîné la suppression de la chasse, a nécessité l'emploi d'1,5 temps plein pour 200 ha (plus d'entretien), a engendré des travaux de protection, et a parfois suscité des difficultés nouvelles pour réaliser les travaux sanitaires et d'exploitation (le public voit d'un très mauvais œil que des arbres soient coupés, alors que ces travaux relèvent des tâches habituelles du gestionnaire). Or il n'existe pas pour le moment de système d'aide qui viennent compenser la perte financière liée à l'ouverture de la forêt au public. Le gestionnaire doit trouver des financements ou fonctionner sur fonds propres. Il manque des guides, des outils pour mesurer ces aspects (coûts/bénéfices) et trouver des alternatives. La mise en place de paiements pour les services environnementaux serait une alternative.

D'un autre côté, les débouchés économiques liés à la diversification des activités en forêt ne sont pas toujours ceux auxquels on aurait pensé ! Certaines pistes intéressantes doivent donc être approfondies. En témoigne la surprise d'Emmanuel Desclée (Forest Life) : « Planter une haie peut rapporter même à court terme : un fleuriste bruxellois vient récolter chez moi des tiges pour composer ses bouquets ». Il achète même des plantes comme le Rumex, habituellement considéré comme mauvaise herbe...

En forêt, il est habituel de laisser une mise à blanc en repos 2 à 3 ans avant replantation pour réduire les problèmes phytosanitaires et laisser le sol récupérer (compaction par machine, humification et minéralisation de la matière or-

ganique). Cela favorise l'invasion de la coupe par des espèces herbacées ou semi-ligneuses de recolonisation, favorables à la biodiversité, mais concurrentes des plantations à installer. La solution habituelle à ce problème réside en l'utilisation de machines, mais une autre option peut être envisagée : la pâture d'espèces animales robustes comme les ânes ou les moutons. Malheureusement, cette solution n'est pas autorisée a priori par le code forestier. Le cadre législatif belge (ou d'autres états membres) restreint donc les possibilités d'usages multiples et concomitants de la forêt, dont certaines pratiques d'agro-sylvo-pastoralisme. En Belgique, le plan de secteur empêche toute activité agricole en forêt, y compris le pacage. Toutefois, le recours à du bétail pourrait être autorisé à titre transitoire par le Département de la Nature et des Forêts en vue de permettre le nettoyage de la végétation avec plantation (comme c'est le cas dans certaines réserves naturelles : pelouse calcaire, fagne...). On constate souvent que des activités complémentaires d'agro-foresterie doivent être décalées dans l'espace et parfois dans le temps (récolte de fougères ou de bois raméal fragmenté pour pailler l'horticulture, tourisme rural en ferme et jamais en forêt, etc).

Sur la propriété de Forest Life, une parcelle de monoculture de bouleau est destinée à être exploitée par une filière énergétique locale (bûcherons, vente et utilisation en circuit court) alors qu'elle pourrait faire l'objet d'une exploitation intensive en copeaux qui rapporterait 120 euro/ha/an. Ce choix est motivé par le propriétaire qui privilégie une utilisation multifonctionnelle de la parcelle : d'autres utilisations sont associées comme la récolte de fougères pour pailler les cultures, la récolte des myrtilles pour leurs propriétés anti-oxydantes ou encore la récolte des branches pour la confection de couronnes de Noël.

Qu'en est-il de la certification ? La Flandre s'intéresse à la certification PEFC, et certains bosgroepen sont déjà certifiés. En France, la certification semble être une simple convention, qui une fois obtenue n'est jamais remise en question. En Région wallonne, la certification peut être retirée ou suspendue en cas de mauvaises pratiques : être certifié signifie donc améliorer progressivement sa gestion. L'impact sur le marché est (encore) faible : les lots PEFC sont vendus plus vite, mais pas plus chers.

Le gestionnaire doit être visionnaire : en raison de l'échelle de temps sur laquelle on travaille en forêt, il faut prendre en considération que les décisions prises aujourd'hui auront un impact pour la génération future, or la société et surtout les aspirations de la société, évoluent beaucoup plus vite que la forêt. Comment gérer ce hiatus ?

Partie 3

En guise de conclusions



Débattre des biens publics environnementaux, c'est avant tout parler d'environnement, ce patrimoine commun aujourd'hui de plus en plus menacé, notamment par l'intervention de l'homme. La perte de biodiversité, la pollution des eaux, le changement climatique ou encore la crise énergétique amènent progressivement chacun d'entre nous à une plus grande conscience de l'importance d'une gestion du territoire respectueuse des "services environnementaux" ou "écosystémiques".

L'environnement est un bien public. Tout écosystème naturel ou aménagé fournit des services pour la société. Quand je croque dans une pomme, quand je respire ou quand je bois un verre d'eau, je le dois au bon fonctionnement des écosystèmes. La nature génère des biens publics ou encore rend des services que l'on appelle encore EcoSystémiques (SES) à la société. En s'interrogeant sur la valeur des biens publics, des SES, on cherche plus particulièrement à identifier des moyens de protéger et au besoin de rétribuer les services environnementaux, fondamentaux pour la société dans son ensemble, dont la dégradation avérée se traduit par une réduction de leur « offre ».

Agriculture et biens publics

Bien sur, l'agriculture ne structure plus à elle seule les territoires ruraux. Mais elle en constitue néanmoins la principale emprise spatiale. Comme chacun sait, les interactions entre l'agriculture et l'environnement peuvent produire des externalités soit positives (entretien des paysages, sauvegarde de la biodiversité sauvage et domestique, réduction des risques d'incendies...), soit négatives (pollution des ressources en eau, érosion des sols, détérioration des habitats...). Ainsi l'agriculture peut fournir non seulement des produits agricoles, alimentaires et non-alimentaires, mais aussi des services environnementaux, et même ruraux si l'on songe à l'entretien de l'espace ou au maintien du tissu rural.

Aujourd'hui, il est communément admis que les biens publics environnementaux associés à l'agriculture concernent:

- le maintien des fonctions de régulation des écosystèmes comme la gestion de la ressource en eau, la séquestration du carbone et la protection des sols ;
- la fourniture de services environnementaux comme la préservation de la biodiversité, la protection des habitats naturels ou l'entretien des paysages ruraux.

L'agriculture joue donc un rôle essentiel dans la préservation des biens publics/services environnementaux en lien avec le territoire, que ce soit les services de production (alimentaire ou non alimentaire), de régulation, de support au milieu de vie ou encore les services culturels ou scientifiques.

Aujourd'hui les biens publics peuvent constituer une base légitime pour les dépenses publiques de l'Union européenne en faveur de l'environnement, que certains acteurs ont d'ailleurs traduit par la formule «des fonds publics pour des biens publics».

Le concept de biens publics à d'autres vertus : il permet de sortir d'une logique où la dimension environnementale de l'agriculture est subsidiaire des activités de production. Il permet de dépasser l'opposition et les conflits entre externalités négatives et positives en agriculture. Il permet enfin de contribuer à la réflexion sur la nécessaire évolution des soutiens publics à l'agriculture et leur légitimité. En d'autres termes imaginer les outils d'une véritable transition environnementale en agriculture

Intervention publique et rémunération des services environnementaux en agriculture

L'intervention publique est souvent nécessaire pour s'assurer qu'une offre est en phase avec la demande sociétale (santé, enseignement, etc.). La demande d'intervention publique peut être nécessaire lorsque la demande sociétale pour un bien public est plus importante que le niveau actuel ou prévu de l'offre.

Avec les quatre grands défis environnementaux mis en avant par le bilan de santé de la PAC (biodiversité, gestion de l'eau, énergies renouvelables et lutte contre le changement climatique), la dimension environnementale est appelée à prendre une place majeure dans la production agricole. Cela nécessite cependant d'élargir le champ des outils et les moyens disponibles pour répondre à ces objectifs.

Voilà sans doute pourquoi la notion de biens publics, qui émerge dans les débats sur l'avenir de la PAC, offre une base conceptuelle en faveur d'une rémunération des agriculteurs pour la fourniture de biens et de services environnementaux. Des ONG environnementales ainsi que des organisations du secteur agricole utilisent de plus en plus le concept des biens publics, comme pivot dans la justification d'une nécessaire intervention publique dans le secteur agricole.

Si les enjeux sont aujourd'hui mieux cernés, des inquiétudes demeurent concernant la mise en place d'un système de rémunération des services rendus par l'agriculteur. Certains rejettent ce projet au motif qu'il pourrait indirectement affaiblir les exigences de conditionnalité minimale que doivent satisfaire les exploitations agricoles. Parallèlement, d'autres craignent que la mise en avant des services environnementaux s'accompagne d'une moindre reconnaissance de ce qu'apporte à la société une agriculture performante. En d'autres termes, on a encore du mal à dépasser l'opposition entre conservation et production.

Mais il est évident que le périmètre des biens publics dépasse de loin le secteur agricole. Que ce soit les agriculteurs, les forestiers, les entreprises ou le simple citoyen, chacun peut et doit sans aucun doute jouer un rôle en tant que gestionnaires d'écosystèmes aménagés, pourvoyeurs de biens publics.

Responsabilité sociétales collectives face aux questions environnementales.

Au moment où la dimension environnementale est appelée à prendre une place de plus en plus importante dans la production agricole et où les paiements pour services rendus se développent, la prise en compte de l'environnement dans les politiques agricoles reste cependant marquée par une logique d'exigence réglementaire minimale et de compensation des surcoûts engendrés par des pratiques plus vertueuses.

L'enjeu majeur du secteur agricole est aujourd'hui de répondre à l'urgence alimentaire tout en assurant la pérennité des moyens de production. Dans cette perspective, l'agriculture doit concilier performance économique et efficacité écologique.

Si de façon générale, la conditionnalité ne constitue pas aujourd'hui une incitation à la production d'externalités positives, mais plutôt un moyen de limiter les externalités négatives de la production agricole, il faudra sans doute demain que l'intervention publique se traduise davantage par des interventions visant à valoriser la production d'externalités positives. Cela implique un véritable renversement de mode de pensée ou l'intervention publique n'aura plus pour but de compenser un surcoût, un manque à gagner par rapport à des coûts de production mais plutôt la rémunération d'un service. Le dispositif doit être financièrement attractif et incitatif en regard de la production de biens publics.

Voilà pourquoi la réflexion doit également être élargie aux modes alternatifs de rémunération, dans une perspective d'élargissement des modalités de soutien et des services rémunérés. Rémunérer les services fournis par les écosystèmes nécessite notamment de traiter des questions telles que les unités utilisées pour mesurer ces services, leur additivité, les risques de déplacement des atteintes à l'environnement, l'observance et le contrôle des engagements pris, ou encore la pérennité des services fournis.

C'est donc un vaste chantier qui s'ouvre aujourd'hui : La prise en compte, et pourquoi pas la rémunération, des services environnementaux rendus par l'agriculture, la sylviculture et les entreprises nécessite le développement de nouveaux mécanismes, de nouveaux contrats appropriés, notamment en termes de durée, utilisables par toutes les catégories d'acteurs concernés. Des exemples d'instruments créés à cet effet existent (bail/contrat environnemental, easements/servitudes, crédits d'impôt, marché de crédit).

Le principe de la rémunération des biens publics et des services environnementaux et ruraux fournis par les agriculteurs comme le propose le WWF pourra-t-il être retenu demain ? Existe-il aujourd'hui un consentement de la société à payer ?

Le débat est ouvert et nourrira plus que certainement la forme que prendra la prochaine PAC.



Partie 4

Lexiques thématiques et bibliographie



Lexique lié à la thématique 'agriculture multifonctionnelle'

Multifonctionnalité

La multifonctionnalité fait référence au fait qu'une activité économique peut avoir des productions multiples et contribuer à satisfaire plusieurs objectifs de la société à la fois. La multifonctionnalité est un concept qui se rapporte à l'activité en faisant référence aux propriétés spécifiques du processus de production et de ses produits multiples.

Bien public

Un bien public est, en science économique, un bien ou un service dont l'utilisation est non-rivale et non-exclusive, c'est-à-dire :

- non-rivalité : la consommation du bien par un agent n'empêche pas sa consommation par un autre (les agents ne sont pas rivaux pour la consommation du bien. Par exemple, le fait que je respire ne prive pas les autres d'air.
- non-exclusion : tous les agents ont librement accès au bien

Diversification agricole

Concerne le développement de plusieurs activités agricoles non conventionnelles à l'intérieur de l'exploitation

Permaculture (en agriculture)

La permaculture cherche à stimuler la diversité dans ses aménagements agricoles. L'agriculture est donc au minimum sur le principe de la polyculture. Elle recherche à valoriser les meilleures associations culturales et les compagnonnages de plantes. En cela, la permaculture s'oppose à l'approche moderne de l'agriculture tournée vers les monocultures.

Agroforesterie

L'agroforesterie est un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègre des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique est un système de production agricole basé sur le respect du vivant et des cycles naturels, qui gère de façon globale la production en favorisant l'agrosystème mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

Villes en transition

Objectifs du mouvement villes en transition : inciter les citoyens d'un territoire (village, commune, ville ou quartier d'une ville) à prendre conscience du pic pétrolier, de ses profondes conséquences, et de l'urgence de s'y préparer (réduction CO₂, retrouver un bon degré de résilience par la relocalisation de ce qui peut l'être, acquisition des qualifications qui deviendront nécessaires.

Résilience

Capacité d'un écosystème à s'adapter à des événements (chocs) extérieurs et des changements imposés. Dans le contexte des communautés humaines, il renvoie à leur capacité de répondre à des crises en s'adaptant (pic pétrolier, produits alimentaires, etc.);

Mesures agri-environnementales (MAE)

La notion de mesures agri-environnementales, recouvre toutes les mesures mises en place dans l'Union européenne dans le cadre de la politique agricole commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires.

MAE ciblée (8, 9 & 10)

Les mesures agri-environnementales ciblées nécessitent l'intervention d'un conseiller en agri-environnement afin d'assurer une meilleure localisation et donc une meilleure efficacité environnementale.

Biodiversité

La biodiversité est la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques.

Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable.

Erosion hydrique

L'érosion hydrique est composée d'un ensemble de processus complexes et interdépendants qui provoquent le détachement et le transport des particules de sol. Elle se définit comme la perte de sol due à l'eau qui arrache et transporte la terre vers un lieu de dépôt.

Couverture permanente du sol

La couverture permanente du sol joue un rôle déterminant dans les systèmes de culture productifs et respectueux de l'environnement. Entre autres, elle est importante pour :

- protéger le sol contre les effets destructeurs de la pluie ou des rayons solaires, et donc réduction du ruissellement et de l'érosion
- séquestrer le carbone, contribuant ainsi à la réduction de l'effet de serre
- augmenter la formation d'humus
- l'activité biologique dans le sol, en protégeant et en assurant la nutrition des macro et des micro-organismes qui y vivent
- créer un micro climat favorable pour le développement et la croissance optimale des racines des plantes et des organismes vivant dans le sol
- limiter la baisse du taux de matière organique du sol

Techniques de conservation des sols (TCS)

Grâce au travail minimum du sol et à la conservation des matières organiques en surface, ces techniques permettraient de répondre aux attentes économiques et environnementales de la société et du monde agricole.

Coulées boueuses

Les coulées boueuses sont une manifestation spectaculaire de l'érosion (destruction de terres agricoles, submersion des routes ...). Leurs principales conséquences sont la dégradation du potentiel agricole du sol et de la qualité des cours d'eau par accroissement de la turbidité, transfert des métaux lourds et des pesticides.

Zone d'expansion des crues

Les zones d'expansion des crues sont des secteurs inondables mais non urbanisés, éventuellement aménageables. Elles jouent un rôle majeur dans la prévention des inondations en réduisant les débits à l'aval et en allongeant la durée des écoulements. Ces zones ont aussi leur importance dans la structuration du paysage et l'équilibre des écosystèmes.

Contrat Rivière

La mise en œuvre d'un Contrat de Rivière consiste à mettre autour d'une même table tous les acteurs d'un bassin versant, en vue de définir consensuellement un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, enseignant, socio-économique, associatif, scientifique, ...

Tous les habitants d'un même bassin, tous les usagers d'un même cours d'eau : les riverains et les autres, les gérants de campings, de villages de vacances, d'infrastructures touristiques, les responsables de mouvements de jeunesse, les pêcheurs, les amoureux de la nature, les défenseurs de l'environnement, les amateurs d'histoire et de patrimoine, les agriculteurs, les industriels, les propriétaires terriens, les mandataires communaux et provinciaux, ... tous disposent maintenant d'une plate-forme commune, d'un lieu, le Comité de Rivière, pour exprimer leurs souhaits sur la qualité de leurs cours d'eau, pour entendre et prendre en compte le point de vue des autres et ainsi établir ensemble des priorités dans les actions à programmer.

Le contrat se construit sur un mode de gestion concertée.

Zone Natura 2000

Mené à l'échelle européenne selon des normes propres à chaque état de l'Union, le programme Natura 2000 s'attache à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et leur permettent de se développer harmonieusement. Pour se faire, des zones ont donc été désignées selon des critères précis et feront l'objet de soins particulièrement attentifs.

Contrat de gestion (des sites Natura 2000)

Le contrat de gestion active est un document officiel signé devant notaire entre les propriétaires et occupants d'un site ou d'une partie de site et la Région wallonne. Le contrat de gestion est encouragé afin de s'assurer la participation active des propriétaires privés et des occupants. Chacun de ceux-ci aura donc l'occasion de participer à la gestion du site, pour autant qu'il accepte d'adhérer à un contrat de gestion active. Ce dernier précisera les travaux que chacun devra réaliser, leur localisation, leurs délais d'exécution, et les subventions qui s'y rapportent.

Développement durable

Le développement durable est une conception de l'intérêt public, appliquée à la croissance économique et reconsidérée à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux généraux d'une planète globalisée.

Bois Raméal Fragmenté (BRF)

Le bois raméal fragmenté est le nom donné à un mélange non-composté de résidus de broyage (fragmentation) de rameaux de bois (branches). Par extension, le terme « BRF » désigne aussi une technique culturale agricole innovante qui, par l'introduction du broyat dans la couche supérieure du sol ou en paillis, cherche à recréer un sol de type « forestier ». Le BRF favorise en effet la pédogenèse nécessaire à la création de l'humus.

Culture intercalaire

On parle de Culture intercalaire ou interculture lorsque deux ou plusieurs cultures sont produites simultanément dans un même champs. Les cultures intercalaires permettent de couvrir le sol et d'étouffer les mauvaises herbes. En général, la présence d'une culture intercalaire contribue à la répression des mauvaises herbes, mais avec des intensités très variables d'une espèce à l'autre.

Tournière (de conservation)

Il s'agit de bandes enherbées de 12 m de large installées en bordure de culture, zones boisées, haies ou d'alignements d'arbres. Elles sont ensemencées avec un mélange fourrager diversifié. Elles sont gérées extensivement.

Bandes enherbées

Les bandes enherbées, plus ou moins larges, sont des dispositifs agro-paysagers longeant les cultures ou les cours d'eau ou plantées transversalement à la pente.

Ecosystème

En écologie, un écosystème désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. (le biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie.

Lexique lié à la thématique 'entreprises et biodiversité'

Bilan Carbone

Le bilan carbone est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, devant tenir compte de l'énergie primaire et de l'énergie finale des produits et services. C'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par votre activité ou votre territoire. Elle s'applique à toute activité : entreprises industrielles ou tertiaires, administrations, collectivités et même au territoire géré par les collectivités.

Biodiversité

La biodiversité est la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques. Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable.

COP 8 de la Convention sur la Diversité Biologique

La Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique a eu lieu à Curitiba, au Brésil, du 20 au 31 mars 2006.

ISO 14001

La norme ISO 14001 est la plus utilisée des normes de la série des normes ISO 14000 qui concernent le management environnemental (Le management environnemental désigne les méthodes de gestion d'un organisme visant à prendre en compte l'impact...). Elle n'impose pas un résultat en terme de développement durable mais le respect de normes.

La certification ISO 14001 repose notamment :

- sur la définition d'une politique environnementale (déclaration d'intention et engagement de l'organisme) ;
- sur la planification des impacts et risques environnementaux à analyser ;
- sur l'identification et application de processus pour atteindre les objectifs fixés au préalable en matière d'environnement ;
- sur le contrôle des indicateurs de performance et mise en oeuvre d'actions correctives ;
- sur la surveillance par la direction de la stabilité et de l'efficacité du SME ;
- sur le principe d'amélioration continue.

Plus de renseignements sur : <http://www.iso.org>

PALME (Parc d'Activités Labellisé pour la Maîtrise de l'Environnement)

PALME est une démarche appliquée à un territoire d'activités qui rassemble des considérations économiques, sociales et environnementales comme facteurs de développement durable.

En matière d'aménagement, la démarche PALME intègre des préoccupations d'ordre paysager, mais aussi de cohérence urbaine, de maîtrise de la circulation des personnes et des marchandises, de maîtrise des impacts sur l'environnement, de préservation de la santé humaine, et de gestion des territoires.

Ecosystème

En écologie, un écosystème désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. (le biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie.

Life

Le programme Life est un instrument financier européen pour des actions qui contribuent au développement, à la mise en œuvre et à jour de la politique et de la législation communautaires dans le domaine de l'environnement. Cet instrument financier cherche également à faciliter l'intégration de l'environnement dans les autres politiques, ainsi qu'à atteindre un développement durable dans l'Union européenne.

Stakeholders

Parties prenantes : «Une partie prenante est un acteur individuel ou collectif concerné par une décision ou un projet».

Lexique lié à la thématique 'forêt et multifonctionnalité'

Gestion concertée ou collaborative

Mode de gestion qui prend en compte tous les partenaires ou tous les acteurs concernés. Dans le cas de la gestion concertée d'un massif forestier, il s'agit de prendre en compte les intérêts, les objectifs et les avis – divergents ou convergents – de tous les propriétaires forestiers du massif. Une gestion concertée élargie ne s'applique pas non seulement aux propriétaires, mais elle s'ouvre à d'autres acteurs comme les usagers de la forêt, les habitants voisins, les associations environnementales, les représentants communaux, etc.

Approche participative

Dialogue, mise en commun, mise à niveau des représentations de chacun, partage des savoirs et des expériences, échange de bonnes pratiques et de techniques au sein d'un groupe d'acteurs.

Fonction économique

Terme qui désigne les bénéfices économiques que le propriétaire d'une forêt réalise grâce à la vente de bois d'œuvre ou de bois de chauffage.

Fonction environnementale

Terme qui fait référence à tous les rôles écologiques et environnementaux qui sont rendus par la forêt : habitat pour la faune et la flore, conservation de la biodiversité, régulation de l'eau, zone tampon, stockage de carbone, etc.

Fonction récréative

Terme générique qui englobe les différents usages sportifs ou de loisir qui sont faits de la forêt par le public. Soit randonnée pédestre, équitation, course à pied, course d'orientation, balade à vélo, observation de la faune et de flore, chasse, association de mycologues, etc.

La fonction récréative de la forêt est corrélée à l'ouverture de la forêt au public.

Ouverture au public

Autorisation donnée au public de s'introduire dans une propriété privée. L'ouverture au public d'une forêt n'est techniquement possible que quand l'entièreté du massif forestier est accessible par le public. Pour ce faire, une entente doit être possible au niveau de tous les propriétaires du massif. L'accès à la forêt selon les cas peut être réglementé (panneau d'affichage et signalétique aux abords). Toute intrusion dans une forêt qui ne fait pas l'objet d'ouverture au public correspond à une violation de propriété privée.

Conflit d'usage

Conflit ou tension entre plusieurs acteurs ou usagers, dont l'usage et les intérêts vis-à-vis de la forêt sont peu compatibles, voire contradictoires.



BIBLIOGRAPHIE réalisée par LA LIBRAIRIE DES TERRITOIRES

SARL« DES LIVRES ET VOUS »

Place de l'église

32120 SARRANT

<http://www.lalibrairedeterritoires.org>

Liste non exhaustive de livres récents disponibles au 1er Novembre 2010

Développement durable et biodiversité

- L'agenda 21 : outil de cohésion des territoires - Marie-Simone Poublon et Willy Sébille-Magras – AFNOR - 2010
- Le développement durable. Enjeux politiques, économiques, sociaux – Catherine Aubertin, Franck-Dominique Vivien - La Documentation française – 2010
- Ecologie et biodiversité – Denis Couvet, Anne Teyssède-Couvet – Belin - 2010
- La modélisation d'accompagnement. Une démarche participative en appui au développement durable - Michel Etienne – Quae - 2010
- Pourquoi le développement durable ? - Sylvain Allemand – Belin – 2010
- Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable - Tim Jackson - De Boeck – 2010
- Protéger la nature, est-ce protéger la société – sous la direction d'Eric Glon - L'harmattan – 2010
- Développement durable et responsabilité sociale des acteurs – Marc-Hubert Depret, Pierre Le Masne, Céline Merlin Brogniart – L'harmattan – 2009
- Atlas du développement durable – Yvette Veyret – Autrement – 2008
- La biodiversité. L'avenir de la planète et de l'homme – Roger Dajoz - Ellipses – 2008
- La décroissance – Nicholas Georgescu-Roegen – Sang de la terre - 2008
- Développement durable – François Mancebo – Armand Colin – 2008
- Politiques de la biodiversité. Impacts socio-économiques, enjeux et stratégies d'action des pouvoirs publics – Philip Bagnoli, Tino Goeschl et Eszter Kovacs – OCDE - 2008
- Dictionnaire de l'environnement – sous la direction d'Yvette Veyret – Armand Colin – 2007
- La croissance ou le progrès ? Croissance, décroissance, développement durable – Christian Comelieu – Seuil – 2006
- Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie – Jared Diamond - Gallimard – 2006
- Paysage et développement durable – Ed du Conseil de l'Europe – 2006
- Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France – Laurence Bérard, Marie Cegarra, Marcel Djama, Sélim Louafi, Philippe Marchenay, Bernard Roussel, François Verdeaux – Cirad/Iddri/Inra – 2005
- Manuel d'évaluation de la biodiversité. Guide à l'intention des décideurs – OCDE – 2001
- Capitalisme, socialisme, écologie – André Gorz – Galilée - 1991

Environnement et Biens publics

- Droits fondamentaux et droit de l'environnement – Arnaud de Raulin, Georges Saad – L'harmattan – 2010
- Economie et politiques de l'environnement. Principes de précaution. Critères de soutenabilité, Politiques environnementales - Hervé Devillé – L'harmattan – 2010
- L'empreinte écologique – Aurelien Boutaud, Natacha Gondran – La découverte - 2009
- Essai sur oeconomie – Pierre Calame – Charles Léopold Mayer – 2009
- Le patrimoine naturel. Entre culture et ressource – Sylvie Guichard-Anguis, Stéphane Heritier – L'harmattan – 2009
- Aires protégées, Espaces durables ? – Catherine Aubertin, Estienne Rodary – IRD – 2008
- Manuel de l'évaluation des politiques publiques – Dominique Vollet, Farid Hadjab – Quae - 2008
- Mise en place de la redevance incitative du service public d'élimination des déchets - André Le Bozec – Quae – 2008
- Conserver les zones humides : pourquoi ? Comment ? – Geneviève Barnaud, Eliane Fustec – Quae - 2007
- L'avancée des biens publics. Politique de l'intérêt général et mondialisation - Bernard Gazier – Albin Michel – 2006
- À l'aurore du siècle, où est l'espoir ? biens communs et biens publics mondiaux – François Lille – Tribord – 2006
- Protection de l'environnement et relations internationales – Philippe Le Prestre – Armand Colin – 2005
- Le risque de développement.– Pascal Oudot – EUD - 2005
- On peut changer le monde à la recherche des biens publics mondiaux – François Lille, François-Xavier Verschave – La Découverte – 2003
- Propriété intellectuelle – Jean Tiroles, Claude Henry, Michel Trommetter, Laurence Tubiana, Bernard Caillaud – La documentation française - 2003

Agriculture multifonctionnelle

- La gestion durable des ressources en milieu agricole. Réflexions générales et applications dans le bassin versant de la Moselle - Roselyne Allemand – L'harmattan – 2010
- Le génie du sol vivant – Bernard Bertrand, Victor Renaud – Terran - 2010
- La question agricole mondiale. Enjeux économiques, sociaux, environnementaux – Thierry Dore, Olivier Rechaure - La Documentation française – 2010
- Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies - Expertise scientifique collective Inra – Quae - 2009
- De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité – Patrick Blandin – Quae - 2009
- Agriculture naturelle. Répondre aux nouveaux défis – Joseph Pousset – Agridécisions - 2008
- Agricultures singulières – Eric Mollard, Annie Walter – IRD – 2008
- Comment l'agriculture fabrique ses paysages – Yves Poinot – Karthala – 2008
- Gestion durable des sols – Laëtitia Citeau, Antonio Bispo, Marion Bardy, Dominique King – Quae - 2008
- Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 – coordonné par Olivier Mora - Quae – 2008
- La tourmente alimentaire. Pour une politique agricole mondiale – Matthieu Calame – Charles Léopold Mayer - 2008
- Conservation de la biodiversité et politique agricole commune de l'Union européenne – sous la direction de Isabelle Doussan, Jérôme Dubois – La documentation Française – 2007
- Administrer la nature – Adel Selmi – Quae - 2006
- Agriculture, environnement et territoires. Quatre scénarios à l'horizon 2025 – coordonné par Xavier Poux – La documentation Française - 2006
- Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage – Ed du Conseil de l'Europe – 2006
- Petit guide de l'observation du paysage - Jean-Pierre Deffontaines, Benoit Deffontaines, Denis Michaud, Jean Ritter – Quae - 2006

Entreprises et biens publics environnementaux

- Au delà de l'écologie. Développement durable - Corinne Couillet-Demaizière – AFNOR - 2010
- Business model vert. Comment faire converger les enjeux de l'entreprise et l'intérêt général - Maximilien Brabec – Dunod – 2010
- Entreprises et dommage écologique. Prévention, réparation, indemnisation - Malik Memloul – Lamy - 2010
- La protection de l'environnement sur les plates-formes industrielles. Un défi pour le droit à l'environnement - Marie-Axelle Gautier – L'harmattan - 2010
- La responsabilité sociale de l'entreprise - Jacques Igalens, Jean-Pascal Gond – PUF - 2010
- RSE et développement durable - Alain Jounot – AFNOR – 2010
- La RSE. La responsabilité sociale de l'entreprise. Théories et pratiques - Francois Lépineux, Jean-Jacques Rosé, Carole Bonanni et Sarah Hudson – Dunod - 2010
- Développement durable, entreprises et territoires. Vers un renouveau des pratiques et des outils. Sous la direction d'Yvette Lazzeri – L'harmattan - 2009
- L'entreprise verte. Le développement durable change l'entreprise pour changer le monde – Elisabeth Laville - Pearson – 2009
- Responsabilité d'entreprise et éthique sont-elles solubles dans la mondialisation ? – Philippe Laget – L'aube – 2009
- La responsabilité sociale des entreprises. Une perspective institutionnaliste - Bruno Boidin, Nicolas Postel et Sandrine Rousseaux – P U Septentrion - 2009
- La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Sous le prisme du développement durable - Yves Enrègle et Annick Souyet - Arnaud Franel – 2009
- Territoire et développement durable. Diagnostic - François Besancenot - L'harmattan – 2009
- Le développement durable. Du concept à la mesure – Yvette Lazzeri, Emmanuelle Moustier – L'harmattan - 2008
- Développement durable. L'intégrer pour réussir – Karen Delchet – AFNR – 2007
- Développement durable au cœur de l'entreprise – coordonné par Emmanuelle Reynaud – Dunod – 2006
- Responsabilité sociétale et environnementale : l'engagement des acteurs économiques - Mode d'emploi pour plus d'éthique et de développement durable - Vincent Commenne - Charles Léopold Mayer - 2006
- Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise – sous la direction de Marie-France B. Turcotte, Anne Salmon – PU Québec – 2005
- Développement durable. Pour une entreprise compétitive et responsable – Octave Gélénier, François-Xavier Simon, Jean-Pierre Billard, Jean-Louis Muller – ESF – 2004
- Les entreprises seront-elles un jour responsables ? – Michèle Descolonges, Bernard Saincy – La dispute - 2004
- Responsabilité sociale d'entreprise et finance responsable, quels enjeux ? – sous la direction de Diane -Gabrielle Tremblay, David Rolland – PU Québec - 2004
- Les entreprises face aux enjeux du développement durable – sous la direction de Annie Najim, Elisabeth Hofmann et Kamala marius-Gnanou – Karthala - 2003

Forêt et multifonctionnalité

- Forests, Carbon Cycle and Climate Change. Les forêts, le cycle du carbone et le changement climatique - Denis Loustau – Quae – 2010
- Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière- Marion Gosselin, Yoan Paillet – Quae – 2010
- Évaluation économique de la biodiversité. Méthodes et exemples pour les forêts tempérées - Elodie Brahic, Jean Philippe Terreaux – Quae – 2009
- Forêts de protection contre les aléas naturels. Diagnostics et stratégies - Freddy Rey, Jean Ladier, Antoine Hurand, Frédéric Berger, Guy Calès, Sylvie Simon-Teissier – Quae – 2009
- La forêt face aux tempêtes. Sous la direction de Yves Birot, Guy Landmann, Ingrid Bonhême – Quae - 2009
- La forêt mise en scène. Attente des publics et scénarios de gestion de la forêt - Benoît Boutefeu – L'harmattan – 2009
- L'arbre et la haie mémoire et avenir du bocage - Philippe Bardel, Jean-Luc Mayard, Gilles Pichard - PU Rennes- 2008
- La forêt fruitière - Maurice Chaudière – Terran - 2008
- La forêt naturelle – Alain Persuy – Belin - 2008
- La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps – sous la direction de Philippe Méral, Christian Castellagnet, Renaud Lapeyre – Gret/Karthala – 2008
- De l'arbre au sol, les Bois raméaux Fragmentés - Eléa Asselineau et Gilles Domenech - Rouergue - 2007
- Les rémanents en foresterie et agriculture – coordonné par Benoît Dodelin, Richard Eynard-Machet, Pierre Athanaze, Jean André – Tec & Toc Lavoisier - 2007
- Biodiversité et gestion forestière. Connaître pour préserver – coordonné par Marion Gosselin, Olivier Laroussinie – Cemagref – 2006
- La forêt Ressource et patrimoine - sous la direction de Marc Galochet - Ellipses - 2006
- Les haies rurales : rôle, création, entretien - Fabien Liagre - France agricole - 2006